

# 2014

---

## RAPPORT ANNUEL

Intercommunale Namuroise de Services Publics



## **ÉDITEUR RESPONSABLE**

ir. Marc Lemineur  
Intercommunale Namuroise de Service Publics  
Rue des Viaux 1b // 5100 Naninne

## **COORDINATION**

Service Communication // INASEP

## **CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE**

Service Communication // INASEP

## **PHOTOS**

Service Communication // INASEP  
Photo de couverture : l'eau noire au lieu dit « Les trois ponts »

# 2014

---

## RAPPORT ANNUEL

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'Exercice 2014



## Message du Président

Mesdames, Messieurs,

S'adapter... n'est pas qu'un discours.

Il est de notoriété publique que l'INASEP traverse une période particulièrement délicate au cours de laquelle elle doit entamer un processus structurel d'adaptation aux contraintes auxquelles elle doit faire face.

La diminution considérable, pour ne pas dire en chute libre des investissements d'importance dans le secteur de l'épuration, entraîne de facto une diminution tout aussi considérable du carnet de commande de nos bureaux d'études dans ce secteur d'activité très particulier.

Les obligations de maîtrise des finances publiques à tous niveaux de pouvoir entraînent aussi une compression du volume des commandes des missions confiées à nos bureaux d'études.

Ces événements externes à la gestion propre de l'INASEP entraînent à leur tour une profonde modification ou une profonde remise en cause du fonctionnement de notre Intercommunale.

Les travaux budgétaires au sein de notre Intercommunale ont déjà témoigné et témoigneront encore de la volonté des gestionnaires de l'INASEP de s'adapter à la situation.

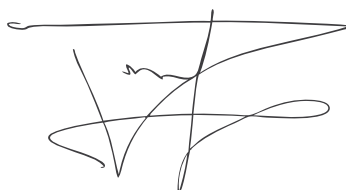
Sous la houlette du Directeur général de notre Intercommunale – Marc LEMINEUR – nous avons aussi entrepris un tour de tous nos affiliés et en particulier les 38 communes de la Province de Namur.

Nous voulons rappeler aux pouvoirs locaux ô combien il est important pour eux de pouvoir compter, dans notre Province de Namur, sur une Intercommunale forte et capable de rendre des services globaux, mais aussi parfois « à la clé » à chacune de nos communes.

Si l'Intercommunale, depuis peu, bénéficie aussi d'un soutien accru de la Province de Namur, nous verrons aussi avec elle dans les prochaines semaines, comment améliorer l'ancrage provincial de notre Intercommunale.

Comme vous pouvez le constater les défis sont majeurs et chacune et chacun, quel que soit son niveau de responsabilité dans notre Intercommunale, doit et devra prendre ses responsabilités.

Votre bien dévoué,  
Richard FOURNAUX,  
Bourgmestre de Dinant,  
Président de l'INASEP.



# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	03
CHAP. 1 INTRODUCTION	07
1.1 Les Associés	08
1.2 Les Instances	10
1.3 Les Participations	11
CHAP. 2. ASSAINISSEMENT	13
2.1 Programme d'investissement	14
2.1.1 Etat des lieux	14
2.1.2 Redéfinition des priorités des programmes d'investissements Situation SPGE - Décembre 2014	15
2.2 État d'avancement	18
2.2.1 Études	18
2.2.2 Travaux	20
2.3 Évolution du parc d'ouvrages en exploitation	21
2.4 Fonctionnement des ouvrages d'épuration	22
2.4.1 EMAS	22
2.4.2 Frais de fonctionnement SPGE	22
2.4.3 Ouvrages tiers	23
2.4.4 DIHEC	24
CHAP. 3. DISTRIBUTION D'EAU	27
3.1 Faits marquants	28
3.1.1 Pierre et Eau : valorisation des eaux d'exhaure	28
3.1.2 Projet de valorisation des eaux d'exhaure - Synclinal d'Hemptinne	30
3.1.3 Raccordements plomb : notre expérience valorisée chez nos collègues	32
3.2 Évolution du prix et des ventes d'eau	33
3.2.1 Prix de l'eau	33
3.2.2 Ventes d'eau	34
3.3 Production : qualité des eaux distribuées	35
3.3.1 Bilan des analyses effectuées en 2014 sur le réseaux de distribution INASEP	35
3.4 Travaux : objectifs généraux et liste des travaux	37
3.4.1 Objectifs	37
3.4.2 Liste des travaux programmés et réalisés en 2014	38
3.5 Relations avec la clientèle	39

<b>CHAP. 4. SERVICES AUX ASSOCIÉS</b>	<b>41</b>
4.1 Faits marquants	42
4.1.1 Etude de faisabilité des parkings souterrains Namur	42
4.1.2 Etudes hydrologique et hydrauliques du réseau d'égouts de Flawinne et Belgrade	44
4.1.3 SYGERCO – une collaboration avec la Province de Namur-Communes-INASEP	45
4.2 Réforme du système d'accès aux services d'INASEP	46
4.3 Gestion de l'égouttage	47
4.4 Etudes de bâtiment et de gestion de l'énergie	48
4.4.1 Projets traités en 2014	48
4.4.2 Diversité des dossiers traités au bénéfice des affiliés	49
4.4.3 Récapitulatif des produits financiers	51
4.4.4 Perspectives 2015	51
4.5 Bilan voirie-égouttage	51
4.5.1 Voirie-Egouttage	51
4.5.2 Travaux de voirie et d'égouttage	55
4.5.3 Cadastre de l'égouttage	57
4.6 Services de conseil non rémunérés rendus aux communes	59
4.7 Laboratoire	60
<b>CHAPH. 5 RESSOURCES INTERNES</b>	<b>65</b>
5.1 Ressources humaines : bilan social	67
5.2 Prévention et protection au travail	70
Rapport du Service interne de prévention	70
Rapport du Service externe de prévention	78
5.3 Communication	85
5.3.1 Information du public	85
5.3.2 Evénements	85
5.3.3 Documents conçus en interne à destination de nos associés	85
5.3.4 Contribution interne	86
5.4 Informatique	88
5.4.1 Faits marquants	88
5.4.2 Développements	89
<b>CHAP. 6. FINANCES</b>	<b>93</b>
6.1 Compte de résultats BNB au 31/12/2014	94
6.2 Bilan BNB au 31/12/2014	95
6.3 Evolution des affaires	96
6.4 Rapport de gestion	97
6.5 Plan financier pluriannuel	103
6.6 Rapport du comité de rémunération	108
6.7 Rapport du réviseur	111
6.8 Liste des marchés passés en 2014	114



Bâtiment de Naninne



Bâtiment de Philippeville



Bâtiment de Lives-Brumagne





## // 1.1 LES ASSOCIÉS

COMMUNE ASSOCIÉE	PARTS
Andenne	100
Anhée	100
Assesse	100
Beauraing	100
Bièvre	100
Cerfontaine	100
Ciney	100
Couvin	100
Dinant	100
Doische	100
Eghezée	100
Fernelmont	100
Florennes	100
Floreffe	100
Fosses-la-Ville	100
Gedinne	100
Gembloux	100
Gesves	100
Hamois	100
Hastière	100
Havelange	100
Houyet	100
Jemeppe-Sur-Sambre	100
La Bruyère	100
Mettet	100
Namur	100
Ohey	100
Onhaye	100
Philippeville	100
Profondeville	100
Rochefort	100
Sambreville	100
Sombrefe	100
Somme-Leuze	100
Viroinval	100
Vresse	100
Walcourt	100
Yvoir	100



## // 1.2 COMPOSITION DES INSTANCES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION issu de l'Assemblée générale du 26 juin 2013

Président : Richard FOURNAUX  
Vice-Présidente : Christine POULIN, jusqu'au 17/09/2014  
Vice-Président : Jean-Claude MAENE à partir du 17/09/2014  
Vice-Président : Luc PIETTE

Directeur Général : ir. Marc LEMINEUR

ABSIL Coraline  
BULTOT Claude  
BULTOT Philippe  
CHABOTAUX André  
CLEDA Etienne  
CLOSE Jean-Louis  
COLLARD Catherine  
CULOT Jacques  
DELFORGE Yves  
DEPAS Yves  
FASSOTTE Marie-Paule  
HERBINT Georges  
LALIERE Christian  
LASSEAUX Stéphane

MABILLE Albert  
MOREAU Frédéric  
NAOME Lionel  
NOIRET Claudy  
PAULET José  
PIRARD Kévin  
RIDELLE Alain  
SOTTIAU Denis  
TASIAUX Pierre  
THOMAS Jérôme  
TRIPNAUX Stéphane  
VAN ROOST Frédérique  
VUYLSTEKE Pierre

#### Sans voix délibérative

CLAMAR Claude (CSC Services Publics)  
DIJON Denis (CSC Services Publics)  
GUILLITTE Bernard (SLFP)  
STEFFENS Michel (SLFP)  
HERMAN Thierry (CGSP)  
MARECHAL José (CGSP)

#### Comité de Gestion

ABSIL Coraline  
BULTOT Claude  
BULTOT Philippe  
COLLARD Catherine  
FOURNAUX Richard  
LALIERE Christian  
MAENE Jean-Claude  
MOREAU Frédéric  
PIETTE Luc  
TASIAUX Pierre  
TRIPNAUX Stéphane

#### Comité de rémunération

FOURNAUX Richard  
BULTOT Philippe  
MAENE Jean-Claude  
COLLARD Catherine  
PIETTE Luc



**416 505 EH**

Capacité cumulée des ouvrages d'épuration

**394 km**

de collecteurs au 31/12/2014

**250 unités**

Nombre de stations de pompages  
sur le réseau au 31/12/2014

**102 unités**

Nombre de stations  
d'épuration  
au 31/12/2014

PLUS DE

**12 millions €**

de frais de fonctionnement 2014

**39,5 millions de m<sup>3</sup>**

Volume d'eaux usées traitées en 2014

Coût annuel d'exploitation par EH

**30,6 €**

**78 %**

Taux de valorisation agricole

Production de boues : **20 553 Tonnes**  
de matières brutes

Contrôle de performance : **1 680 échantillons** prélevés et analysés par le labo INASEP

Travaux financés par la SPGE en 2014 :

**25 664 000 €**

Mise en service de **2** nouvelles stations d'épuration

**12 unités**

Chantiers en cours

Personnel

**107,3**

Équivalents Temps plein

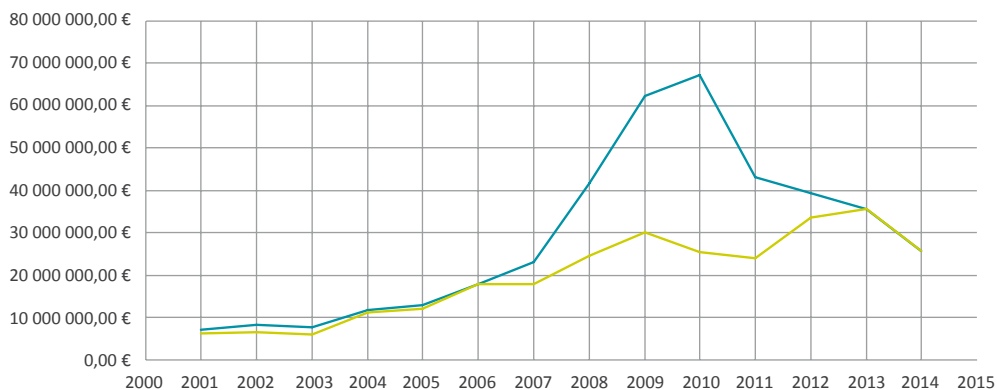
# CHAP. 2

---

## ASSAINISSEMENT

## // 2.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Montant cumulé des travaux de 2004 à 2013 suivis pour compte de la SPGE par le BE de l'INASEP et ses sous-traitants (ST)



### Légende

— Montant annuel — Montant annuel Hors ST

Le montant total des travaux réalisés en matière d'épuration, pour l'ensemble de l'année 2014, s'est élevé à 25 664 000 € (HTVA).

### 2.1.1 Etat des lieux

En tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA) par la Région wallonne pour l'assainissement des communes de la Province de Namur, l'INASEP doit mener à bien les programmes d'investissements en la matière en maîtrise d'ouvrage déléguée de la SPGE.

Ces programmes ont fait l'objet de profondes révisions dans la priorité des dossiers, notamment en regard des impératifs liés aux contentieux européens pour les agglomérations de plus de 2 000 habitants et ceux liés à l'implémentation des objectifs de bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015 et 2021 (directive « Cadre »). L'exigence de résolution du contentieux européen a principalement affecté les programmes SPGE 2005-2009 et 2010-2014.

Ces programmes intègrent également les priorités pour les agglomérations de moins de 2 000 EH, en zone de baignade et en zone de protection de captage.

En complément aux programmes cités ci-dessus, le Gouvernement wallon a approuvé un programme complémentaire visant des « travaux d'opportunité » et reprenant par exemple les ouvrages de collecte et d'épuration de Pontillas et le collecteur de Maredret.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de la directive européenne 2000/60/CE, dite directive Cadre, qui impose l'atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau pour 2015, la SPGE a proposé un programme 2015-2016 reprenant certains dossiers prioritaires en cette matière et non repris dans des programmes précédents. Ce programme n'a toutefois pas encore été approuvé par le Gouvernement wallon.

A la demande de la S.P.G.E., en vue d'étaler les investissements à consentir dans le temps, les échéances des dossiers encore à engager ont été revues sur 8 ans, soit une finalisation des programmes en cours pour 2021.

Tous les chantiers déjà inscrits aux programmes précédents, en ce compris l'extension 2015-2016, et pour lesquels l'attribution du marché (engagement) est prévue pour les années 2017 et suivantes sont reportés au programme 2017-2021.

Le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis et à leur activation. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets, principalement par mutation interne du personnel.

Notons à ce sujet que le personnel du bureau d'études « assainissement » a diminué significativement, passant de 19 à 12 ETP depuis 7 ans.



## 2.1.2 Redéfinition des priorités des programmes d'investissements Situation SPGE – Décembre 2014

Le tableau ci-dessous reprend les divers dossiers des programmes de la SPGE à la date du 31/12/2014.

### Récapitulatif des Dossiers la SPGE dans le cadre d'une planification 2014-2021

COMMUNE	SECTION	CHANTIER	PRIORITÉ	PRGM	BUDGET ACTUALISÉ	ANNÉE DÉBUT TRAVAUX	
Anhée	Warnant	Construction de la station d'épuration de Warnant	4.1	05-09	1 277 690 €	En cours	26 711 612 €
Dinant	Dinant	Collecteur de Dinant - Rive gauche (Neffe) - lot 4	1.1	05-09	4 415 000 €	En cours	
Eghezée	Leuze	Collecteurs et station de pompage de Leuze	1.1	10-14	1 022 000 €	En cours	
	Leuze	Station d'épuration de Leuze	1.1	10-14	2 034 000 €	En cours	
Fosses-La-Ville	Fosses-La-Ville	Construction de la station d'épuration de Fosses-la-Ville	1.1	05-09	3 075 000 €	En cours	
Houyet	Celles	Construction de la station d'épuration de Celles	2.3	05-09	1 212 000 €	En cours	
Namur	Wépion	Collecteurs de Wépion (K42,4 à K38,4) LOT 1	1.1	05-09	5 654 922 €	En cours	
Walcourt	Walcourt	Collecteur de Walcourt	1.1	05-09	8 021 000 €	En cours	
COMMUNE	SECTION	CHANTIER	PRIORITÉ	PRGM	BUDGET ACTUALISÉ	ANNÉE DÉBUT TRAVAUX	
Namur	Malonne	Lot 3 - Collecteur de Landoir (Malonne)	2.1	05-09	6 134 000 €	2015	10 959 860 €
	Namur	Collecteur du Frizet	2.1	05-09	4 825 860 €	2015	
COMMUNE	SECTION	CHANTIER	PRIORITÉ	PRGM	BUDGET ACTUALISÉ	ANNÉE DÉBUT TRAVAUX	
Assesse	Assesse	Construction de la station d'épuration d'Assesse	2.3	05-09	2 092 000 €	2016	19 350 150 €
	Assesse	Collecteurs d'Assesse	2.3	05-09	1 825 000 €	2016	
Fernelmont	Pontillas	Construction de la station d'épuration de Pontillas	4.2	10-14	1 294 000 €	2016	
Hastière	Hastière Hermeton	Construction de la station d'épuration de Hastière-Hermeton	2.3	05-09	3 061 000 €	2016	
		Collecteur de Hastière-Hermeton - Phase 2	2.3	05-09	6 021 000 €	2016	
Philippeville	Villers-Le-Gambon	Construction du collecteur de Villers -Gambon	2.3	05-09	1 128 000 €	2016	
	Philippeville-Neuville-Samart	Collecteur de Samart, Philippeville et Neuville-le-Chaudron - Phase 2	2.4	10-14	2 622 000 €	2016	
	Sautour	Construction du collecteur de Sautour	2.4	05-09	1 307 150 €	2016	
		Construction de la station d'épuration de Sautour (250 EH)	2.4	05-09		2016	

COMMUNE	SECTION	CHANTIER	PRIORITÉ	PRGM	BUDGET ACTUALISÉ	ANNÉE DÉBUT TRAVAUX
Andenne	Peu D'eau	Station de pompage de Peu d'Eau	3.1	10-14	592 000 €	>= 2017
	Andenne	Collecteur de la rue des Pipiers (ruisseau d'Andennelle)	4.1	10-14	1 913 925 €	>= 2017
Anhée	Maredret	Collecteur de Maredret	3.1	10-14	826 000 €	>= 2017
	Haut-Le-Wastia	Construction de la station d'épuration du Haut-Wastia	4.1	05-09	508 000 €	>= 2017
Assesse	Maillen	Construction de la station d'épuration de Maillen	2.3	05-09	1 200 000 €	>= 2017
Beauraing	Martouzain	Collecteur de Martouzain-Neuville	4.2	Ext 2016	1 149 600 €	>= 2017
Bièvre	Gros-Fays	Collecteur et station d'épuration de Gros-Fays	4.1	10-14	526 000 €	>= 2017
Ciney	Senenne	Collecteur de Senenne	2.4	Ext 2016	488 650 €	>= 2017
		Station d'épuration de Senenne (120 EH)	2.4	Ext 2016		>= 2017
Dinant	Falmignoul	Construction du collecteur de Falmignoul	3.1	05-09	1 896 000 €	>= 2017
		Construction de la station d'épuration de Falmignoul	3.1	05-09		>= 2017
Dinant	Furfooz	Collecteur de Furfooz	2.3	10-14	470 000 €	>= 2017
		Station d'épuration de Furfooz (200 EH)	2.3	10-14		>= 2017
Florennes	Florennes	Prolongement et rénovation des collecteurs urbains de Florennes	2.4	10-14	1 122 000 €	>= 2017
		Construction de la station d'épuration et du collecteur de Morialmé	4.2	05-09	1 708 000 €	>= 2017
Gembloux	Grand-Leez	Collecteur de Grand-Leez	4.3	10-14	1 204 000 €	>= 2017
		Construction de la station d'épuration de Grand-Leez	4.3	10-14	1 816 000 €	>= 2017
Gesves	Haut-Bois	Construction de la station d'épuration de Haut-Bois	4.1	05-09	503 000 €	>= 2017
	Petite Gesves	Pompage des Fonds de Gesves et step de Houyoux	2.3	05-09	660 000 €	>= 2017
Hamois	Emptinne	Construction de la station de pompage et conduite de refoulement de Emptinne	2.3	05-09	650 000 €	>= 2017
Hastière	Waulsort	Collecteur de Waulsort	4.1	10-14	1 248 000 €	>= 2017
Houyet	Herhet	Collecteur et station d'épuration d'Herhet	2.3	10-14	449 000 €	>= 2017
Mettet	Graux	Collecteurs de Graux	3.1	05-09	374 000 €	>= 2017
		Construction de la station d'épuration de Graux	3.1	05-09	848 000 €	>= 2017
Namur	Loyers	Collecteur de Loyers	3.1	05-09	1 302 000 €	>= 2017
	Erpent	Station de pompage d'Erpent-Vigneroule	3.2	10-14	306 000 €	>= 2017
Onhaye	Weillen	Construction de la station d'épuration de Weillen	4.1	05-09	1 043 000 €	>= 2017

Programme  
2017-2021  
50 550 174 €

COMMUNE	SECTION	CHANTIER	PRIORITÉ	PRGM	BUDGET ACTUALISÉ	ANNÉE DÉBUT TRAVAUX
Philippeville	Villers-Le-Gambon	Construction de la station d'épuration de Villers-le-Gambon	2.3	05-09	940 000 €	>= 2017
		Station d'épuration d'Hermeton (Neuville-Le-Chaudron)	2.4	10-14	2 906 000 €	>= 2017
Profondeville	Profondeville	Collecteurs et station de refoulement de Boreuille	3.2	10-14	1 310 000 €	>= 2017
	Lustin	Collecteur des Fonds de Lustin	3.2	10-14	582 000 €	>= 2017
Sambreville	Velaine	Collecteur et station d'épuration de Velaine Trou Machot	3.2	10-14	614 000 €	>= 2017
Somme-Leuze	Baillonville	Collecteur de Baillonville et pompage de Rabozée	4.1	Ext 2016	1 182 000 €	>= 2017
		Station d'épuration de Baillonville	4.1	Ext 2016	920 000 €	>= 2017
	Heure	Collecteur et station d'épuration d'Heure	4.1	Ext 2016	1 128 300 €	>= 2017
Vresse Sur Semois	Chairière	Construction du collecteur et des déviations d'eaux claires parasites	4.1	00-04	1 707 615 €	>= 2017
Walcourt	Yves-Fraire	Construction de la station d'épuration de Yves-Fraire	2.4	Ext 2016	2 800 000 €	>= 2017
	Fraire-Fai-roul	Collecteur de Fraire et Fairoul	2.4	Ext 2016	1 671 300 €	>= 2017
	Yves Gomezée	Collecteur d'Yves-Gomezée	2.4	Ext 2016	1 852 200 €	>= 2017
	Walcourt	Collecteur de Silenrieux	2.4	Ext 2016	2 432 400 €	>= 2017
Yvoir	Spontin-Durnal	Collecteur de Durnal, Dorinne et Spontin	2.4	Ext 2016	3 789 750 €	>= 2017
		Construction de la station d'épuration de Spontin	2.4	Ext 2016	2 000 000 €	>= 2017
	Annevoie	Collecteur d'Annevoie-Rouillon	4.1	10-14	772 000 €	>= 2017
Divers		Actions prioritaires en zones de baignade	2.3	Ext 2016	1 139 434 €	>= 2017

Programme  
2017-2021  
50 550 174 €

Remarque :

00-04 Programme d'investissement SPGE 2000-2004

05-09 Programme d'investissement SPGE 2005-2009

10-14 Programme d'investissement SPGE 2010-2014

Ext 2016 Proposition d'extension du programme d'investissement SPGE aux années 2015-2016



Station d'épuration de Naninne les Fonds

Les dates de début de travaux sont données sous toutes réserves.

## Synthèse des niveaux de priorité

Priorité 1. Dossiers relatifs à la mise en conformité d'une agglomération reprise dans un contentieux

- 1.1 Impact significatif sur l'atteinte de la conformité
- 1.2 Complétude d'ouvrages existants

Priorité 2. Dossiers relatifs à la mise en conformité d'une agglomération non reprise dans un contentieux

- 2.1 Agglomérations > 10 000 EH
- 2.2 Agglomérations de 2 à 10 000 EH : néant
- 2.3 Zones prioritaires (baignade, Natura 2000, zone de prévention)
- 2.4 Masse d'eau où l'atteinte du bon état est fixée pour 2015

Priorité 3. Autres dossiers relatifs à une agglomération non-conforme (reprise ou non dans un contentieux)

- 3.1 Masses d'eau où l'atteinte du bon état est fixée pour 2021
- 3.2 Impact non significatif (dilution, équipement divers...) – uniquement eaux usées
- 3.3 Impact non significatif – d'autres investissements pouvant intervenir : néant

Priorité 4. Solde

- 4.1 Cas des agglomérations, des masses d'eau ou des zones de baignade conformes : Néant
- 4.2 Masses d'eau où l'atteinte du bon état est fixée pour 2027
- 4.3 Masses d'eau fortement modifiées
- 4.4 Autres

## // 2.2 ÉTAT D'AVANCEMENT

### 2.2.1 Etudes

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études en 2014.

Le montant total estimé de ces projets est de 31 953 644 € HTVA.

## ANNÉE 2014

### Avant-projets finalisés

COMMUNE	INTITULÉ	AVANT PROJET (€)
Assesse	Collecteurs d'Assesse	1 738 370
	Construction de la station d'épuration d'Assesse	1 992 000
Philippeville	Collecteur de Samart, Philippeville et Neuville-le-Chaudron - Phase 2	3 662 657
		<b>7 393 027</b>

### Projets finalisés

COMMUNE	INTITULÉ	PROJET (€)
Fernelont	Construction de la station d'épuration de Pontillas (remise en adjudication)	1 294 000
Hastière	Construction de la station d'épuration de Hastière-Hermeton (remise en adjudication)	3 061 000
Vresse-sur-semois	Collecteur, égouttage et station d'épuration de Chairière	1 247 733
		<b>5 602 733</b>

## Dossiers adjudgés

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION (€)
Namur	Collecteurs de Wépion (K42,4 à K38,4)	3 998 282
		<b>3 998 282</b>

## Autres dossiers en cours

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT ESTIME (€)
Avant-projets		
Houyet	Collecteur et station d'épuration de Herhet	296 000
Philippeville	Station d'épuration d'Hermeton (Neuville-Le-Chaudron)	2 422 000
Philippeville	Collecteur et station d'épuration de Merlemont	646 000
Philippeville	Construction de la station d'épuration et du collecteur de Sautour	407 000
Projets		
Assesse	Collecteur et station d'épuration de Assesse	3 917 000
Florennes-Walcourt	Valorisation des eaux d'exhaure de la Carrière Berthe à Florennes. Pompage	1 000 000
Hastière	Collecteur - phase 2 de Hastière-Hermeton	5 474 000
Philippeville	Collecteur de Villers le Gambon	797 602
		<b>14 959 602</b>

L'ensemble des dossiers relatifs au contentieux européen visant les agglomérations de plus de 10 000 habitants a été finalisé. Il concerne principalement les agglomérations de Namur et de la Basse-Sambre.

Le bureau d'étude a donc finalisé les études des dossiers relatifs au contentieux européen visant les agglomérations entre 2 000 et 10 000 habitants, à savoir principalement les collecteurs de Wépion et Malonne à Namur.

L'activité du bureau d'études en 2014 s'est donc réorientée sur l'étude des dossiers d'un niveau de priorité moindre pour la SPGE (priorités 2.3 et 2.4).

Elles concernent les dossiers liés à la mise en conformité d'une agglomération non reprise dans un contentieux et relatifs aux zones prioritaires (baignade, zone de prévention de captage) ou relatifs à une masse d'eau où l'atteinte du bon état est fixée pour 2015 vis-à-vis de la directive cadre européenne.

Les dossiers à prendre en considération sont donc dorénavant d'une taille inférieure.

Les montants d'honoraires correspondants seront dès lors en forte diminution.

Le travail du bureau d'études ne s'est toutefois pas limité uniquement au programme d'assainissement.

Notons en ce sens la réalisation des études liées à la valorisation des eaux d'exhaure, projet d'adduction d'eau à Florennes – Chastrès - Yves-Gomezée et la prise en charge de DIHEC en soutien au service d'exploitation de l'INASEP.

Le bureau d'études « assainissement » se met également à la disposition des autres services, notamment le service « bâtiment » de manière à optimiser sa charge de travail.

## 2.2.2 Travaux

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations de surveillance de travaux en 2014. Le montant total des travaux réalisés en matière d'assainissement, pour l'ensemble de l'année, s'est élevé à 25 664 000 € (HTVA).

### Chantiers dont la réception provisoire a été accordée en 2014

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT TRAVAUX EXÉCUTÉS (€)
Dinant	Collecteur de Dinant aval (Lefte et Bouvignes) - Lot 2	11 115 769
Eghezée	Collecteurs complémentaires d'Eghezée - Phase 2	3 082 372
Fernelmont	Collecteur de Gochenée (Pontillas)	1 428 840
Gembloux	Collecteurs de Loncée et du ruisseau du Poncia à Grand-Manil	4 642 231
Houyet	Collecteurs de Celles	528 221
Jemeppe-sur-sambre	Lot 4 (Collecteur de Ham-sur-Sambre et pompages isolés) - Phase 2	3 945 292
Namur	Collecteur de l'Arquet	7 546 095
Namur	Collecteur de Erpent-Andoy	1 798 377
Namur	Construction de la station d'épuration de Bricniot	1 641 654
Namur	Construction de la station d'épuration et du collecteur de Naninne-les-Fonds	2 136 991
Profondeville	Trois pompages de Lustin-Gare - Rivière	3 352 131
Sambreville	Lot 3 - Collecteur de Tamines-Auvelais	6 185 216
		<b>47 403 189</b>

### Chantiers initiés en 2014

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION + AVENANTS (€)
Anhée	Construction de la station d'épuration de Warnant	1 277 690
Dinant	Collecteur de Dinant - Rive gauche (Neffe) - lot 4	4 013 543
Eghezée	Collecteurs et station de pompage de Leuze-Winée	928 972
Fosses la ville	Construction de la station d'épuration de Fosses-la-Ville	2 795 257
Houyet	Construction de la station d'épuration de Celles	1 102 087
Walcourt	Collecteur de Walcourt	7 291 750
		<b>17 409 303</b>



## Autres chantiers en cours en 2014

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION + AVENANTS (€)
Eghezée	Reconstruction de la station d'épuration d'Eghezée	3 350 061
Fernelmont	Collecteur de Gochenée (Pontillas)	1 428 840
Floreffe	Lot 2 - Collecteur du ruisseau des Miniats (Temploux) et liaison de Soye et Franière	2 791 752
Fosses-la-Ville	Collecteur de Fosses-la-Ville	3 363 981
Namur	Collecteur de Frizet	4 825 859
Walcourt	Construction de la station d'épuration de Walcourt	3 725 390
		<b>18 057 043</b>

Le montant total des travaux réalisés en matière d'assainissement (25 664 000 € HTVA) est en diminution par rapport à 2013, ce qui a constitué un pic dans les travaux suivis en direct par le bureau d'études.

Nous nous situons dans la moyenne des travaux exécutés et suivis en propre durant la période 2008-2011.

Suite au départ du Directeur du service travaux, le bureau d'études « Assainissement » s'est vu associer officiellement en 2014 le secteur de suivi des travaux d'« assainissement ».

Dans une démarche d'amélioration continue, le retour d'expérience des « chantiers » par une réunion mensuelle a été mis en place avec les ingénieurs de projets afin d'affiner la qualité des services rendus. Ces contacts « transversaux » permettent également d'installer une dynamique positive au sein du personnel du bureau d'études.

Le « pool » des contrôleurs affecté au suivi des travaux d'« assainissement » se compose de 8 ETP.

Un contrôleur électromécanicien est parti à la retraite, celui-ci n'a pas été remplacé en prévision de la diminution du chiffre d'affaires du service travaux d'assainissement.

## // 2.3 ÉVOLUTION DU PARC D'OUVRAGES EN EXPLOITATION

SITES MIS EN SERVICE	TAILLE EN EH	DATE DE RÉCEPTION
Station d'épuration de Bricniot (Namur)	1 000	1/10/2014
Station d'épuration de Naninne-les-Fonds	1 000	12/8/2014
3 Pompages de Profondeville - Justin		15/4/2014
Pompage de Godinne – Chemin des Meuniers		4/7/2014
Pompage de Naninne - Gare		12/8/2014
Pompage Sommière - Sul'try		24/10/2014
Gembloux – 4 pompages de Loncée (en remplacement de la station d'épuration de Loncée)		10/12/2014
Collecteur et 4 pompages d'Eghezée		10/12/2014
Collecteur Namur-Arquet		7/01/2014
Collecteur de Dinant – Lot 2		29/8/2014
Collecteur de Celles		
Collecteur de Pontillas		18/12/2014

Fin 2014, la capacité nominale cumulée des 102 stations publiques de la Province de Namur était de 416 505 équivalents habitants (soit 86,3 % de la population totale de la Province de Namur - 482 451 habitants).

## // 2.4 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES D'ÉPURATION

### 2.4.1 EMAS – ISO 14 001

Aucune nouvelle station d'épuration n'est entrée dans le scope lors de l'audit de suivi d'avril 2014. Toutes les stations d'épuration concernées par EMAS et ISO 14 001 ont été renouvelées lors de ce dernier audit du cycle 2011-2014.

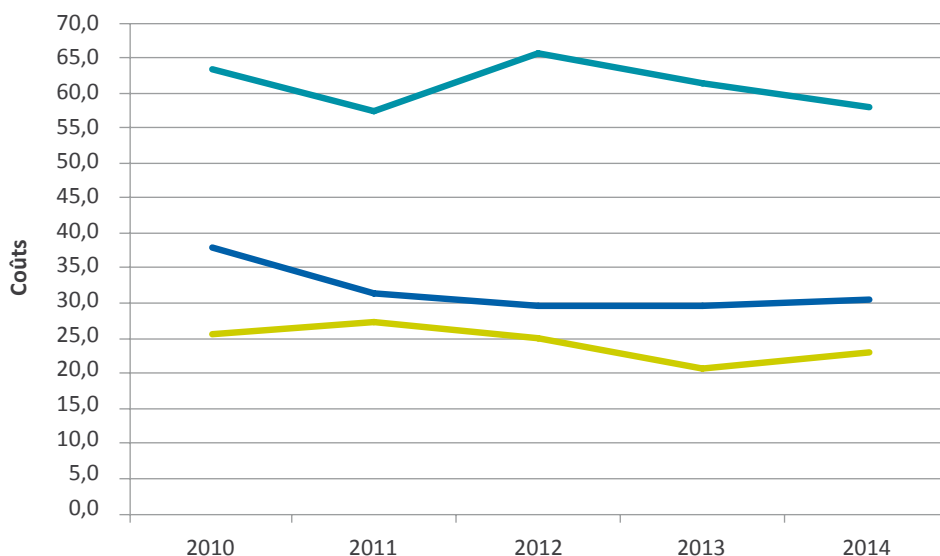
Pour le cycle 2015-2017, le marché d'audit externe de vérification EMAS et certification ISO 14 001 a été renouvelé. Ce marché a été attribué à AIB Vincotte pour un montant de 34 762 € HTVA.

### 2.4.2 Frais de fonctionnement SPGE

Le ralentissement du rythme des mises en service de nouveaux ouvrages engendre une stabilisation des frais de fonctionnement. Le montant du décompte d'exploitation 2014 est évalué à 12 764 392 € (montant non validé, hors contrat de service) soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2013. Le coût de l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées rejetées par équivalent-habitant réel est de 57,9 €/eh réel.an. Le traitement de l'eau d'égout (mélange des eaux usées et des eaux de pluie) coûte 0,351 €/m<sup>3</sup>.

ANNÉES	MONTANT DÉCOMPTÉ (HORS CONTRAT DE SERVICE)	DÉCOMPTÉ RÉVISÉ (INDICE PRIX CONSOMMATION BASE 88)	CAPACITÉ NOMINALE (EH)	CHARGE BIOLOGIQUE ENTRÉE (EH)	CHARGE HYDRAULIQUE TRAITÉE (EH)	TONNAGE DE BOUE ÉLIMINÉ	COÛT RAPPORTÉ À L'EH NOMINAL	COÛT RAPPORTÉ À L'EH RÉEL DBO	COÛT RAPPORTÉ À L'EH HYDRAULIQUE	COÛT RAPPORTÉ À LA TONNE DE MS DE BOUE
2010	8 142 189	8 887 917	233 755	140 362	349 779	2 512	38,0	63,3	25,4	3538
2011	9 789 039	10 322 717	325 355	179 195	376 805	3 279	31,7	57,6	27,4	3148
2012	11 734 622	11 970 746	401 155	182 149	478 309	4 669	29,8	65,7	25,0	2564
2013	12 408 127	12 518 997	416 005	231 564	515 916	5 524	30,1	61,3	20,9	2266
2014	12 764 392	12 764 392	416 505	220 412	552 064	5 653	30,6	57,9	23,1	2258

Coûts rapportés à l'équivalent habitant (EH)



#### Légende

- Coût rapporté à l'EH nominal
- Coût rapporté à l'EH réel DBO
- Coût rapporté à l'EH hydraulique



## 2.4.3 Ouvrages tiers

En 2014, un montage financier a été trouvé avec la SPGE qui permet l'intégration des comptes des contrats tiers dans la facture de nos frais d'exploitation. Le travail a consisté à établir une procédure de calcul du bénéfice résultant des contrats tiers et à le répartir à parts égales (management fees de 50 %) entre la SPGE et INASEP. Les décomptes 2010, 2011, 2012 et 2013 en suspens ont pu être approuvés sur cette base, permettant ainsi l'établissement d'une facture de décompte de 1 561 650,48 €.

Cet accord permet dorénavant à INASEP de passer de nouveaux contrats tiers.

Sur les années 2010 à 2013, les 12 contrats tiers ont représenté un produit moyen annuel de 493 124 €/an et un bénéfice annuel moyen de 69 246 €/an pour INASEP. Le bénéfice 2014 sera cependant réduit (environ 45 000 €) vu une limitation des prestations réalisées pour certains clients, essentiellement le Domaine Provincial de Chevetogne (entretien de la piscine). Certains nouveaux contrats ponctuels ont été passés pour l'entretien des piscines d'Andenne et de Sambreville. L'entretien des piscines, bien maîtrisé techniquement, représente une voie potentielle de renforcement de la collaboration avec les Communes.

SITES	2012 € HTVA	2013 € HTVA	2014 € HTVA
Station d'épuration de Chapois	209 339	174 302	199 555
Piscine de Chevetogne	108 084	105 458	52 864
Station d'épuration du marché couvert de Ciney	41 404	42 395	42 808
Station d'épuration de la prison d'Andenne	50 632	41 747	41 716
Station d'épuration du carrefour de Wépion	30 271	23 908	18 256
Station d'épuration de l'ITCAA	13 280	9 129	9 334
Piscine d'Andenne			7 295
Station de pompage CET Morialmé BEP			4 114
Station d'épuration de la Fontaine du Roy à Matagne	3 475	3 509	3 940
Piscine de Sambreville			3 120
Station de pompage rue des Récollets à Rochefort	1 501	2 323	1 603
Manège de Gesves			1 535
Station d'épuration des barrages de l'Eau d'Heure	1 053	1 046	1 044
Station de pompage de l'abbaye Notre Dame à Rochefort		3 962	948
Station de pompage de Maurenne	725	768	760
Station d'épuration de la Gueule du Loup à Sautour	508	533	558
Station d'épuration du domaine du Bonsoy	17 553	-	-
Station de pompage clos du Robinias à Ciney	253	306	282
<b>Grand total €</b>	<b>478 077</b>	<b>409 386</b>	<b>389 733</b>



Station d'épuration de Bricniot

## 2.4.4 Dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC)

### Dossiers clôturés et facturés

SITES CONCERNÉS	DÉNOMINATIONS	MONTANTS	ADJUDICATAIRES	HONORAIRES
Divers	Fourniture de 18 surpresseurs à 7 steps	68 405	Aerzen Belgium SA	3 847
Lives-sur-Meuse	Augmentation de capacité du filtre presse	40 944	With Us	2 098
Namur	Matériel automation -télégestion destiné à la sécurisation du réseau vortex	14 036	Balteau	772
Namur	Fourniture d'un chariot élévateur	24 623	Motrac	1 354
Divers	Fourniture de 4 conteneurs à boues	25 712	Valvan Conteneurs	1 414
Divers	Fourniture de pièces de réserve communes aux step de Wépion et Saint Martin	19 858	Cowalca sa	1 092
Namur	Fourniture et montage de 150 toiles pour la maintenance du filtre presse	26 305	Sioen	1 524
Namur	Remplacement des toiles des tambours d'épaississement du filtre presse à step de Lives	6 920	WITH US NV	337
Jemeppe-sur-Sambre	Dédoublage conduite de refoulement pomp Fond des cuves	82 446	SA BALTEAU	4 535
Cerfontaine	Création déversoir d'orage - Place de l'Eglise	9 875	Traba	543
Divers	Travaux d'entretien des menuiseries extérieures	197 895	Manupal village N° 3	1 084
Viroinval	Remplacement d'une canalisation bouchée - Place ST Victor à Pétigny	7 095	Pirlot Française	390
Divers	Travaux de remplacement des trapillons non ergonomiques	24 730	SA Carrières et Terrassements	1 360
Divers	Curage de plusieurs lagunes	275 587	SA Lamesch	24 577
Jemeppe-sur-Sambre	Dédoublage conduite de refoulement pompe Fond des cuves	32 256	SPRL TRABA	4 535
Bambois	Dédoublage conduite de refoulement	12 000	Traba	660
Viroinval	Réparation affaissements voirie rue Henrard à Alle-sur-Semois	4 443	Halloy	229
Corroy	Travaux de curage et endoscopie d'une partie du collecteur de Gembloux	5 263	Pineur Curage	282
Namur	Réalisation de 5 dalles en béton avec trapillon pour pertuis ruisseau « le Houyoux »	7 250	Eloy Béton SA	399
Namur	Modification des points d'injection Fecl 3 à step de Lives	11 358	SA Mertens Plastique	625
Onhaye	Station de Falaën création piège à cailloux	15 042	Traba SPRL	761
Jemeppe-sur-Sambre	Dédoublage conduite de refoulement pomp Fond des cuves-rue du cimetière	13 842	Traba SPRL	1 748
Bambois	Remplacement d'une cuve de stockage de FeCl3	12 330	SA Exelio	678
Gozin	Traitement biologique des lagunes	13 450	Idrabel	740
Bambois	Entretien de la lagune de Bambois	30 100	Duduk	1 813
<b>Totaux</b>		<b>981 765</b>		<b>57 396</b>

### Evolution

ANNÉES	NBRE DE DOSSIERS CLÔTURÉS	MONTANTS	HONORAIRES
2010	23	561 927	30 906
2011	26	552 323	35 391
2012	30	802 925	44 161
2013	27	1 286 512	69 339
2014	25	981 765	57 396



*Station d'épuration d'Eghezée*



*Construction de la station d'épuration de Walcourt*

Nombre de compteurs :  
**36 478**

Vente d'eau moyenne annuelle par compteur :

**77,40** €/m<sup>3</sup>

Volume d'eau distribué :

**2 754 871** m<sup>3</sup>

Contrôle de performance : **3 000** échantillons  
prélevés et analysé par le labo INASEP

Longueur des canalisations

**1 265,40** km

Vente d'eau 2014 :

**12 933 027,80** €

Nombre d'employés : **61,40** Équivalents Temps plein

# CHAP. 3

---

## DISTRIBUTION D'EAU

## // 3.1 FAITS MARQUANTS

### 3.1.1 Pierre et eau : valorisation des eaux d'exhaure

#### Les activités dans l'industrie extractive

C'est essentiellement en Wallonie qu'est concentrée l'industrie extractive belge.

Environ 70 millions de tonnes de roches sont extraites chaque année sur quelque 160 sites wallons en activité :

- le calcaire, exploité le long d'un axe Escaut - Haine – Sambre - Meuse ;
- les roches dures (grès, quartzite, porphyre, arkose), principalement dans la région de Lessines-Quenast, au sud et à l'est de la Wallonie ;
- le sable, extrait essentiellement en Brabant Wallon ;
- l'argile, souvent sus-jacent de gisements calcaires ;
- le schiste en Haute-Belgique.

Les applications des produits de carrières sont nombreuses : la pierre de taille comme matériau naturel ou roche ornementale ; les granulats, le sable et le ciment pour le bâtiment et les travaux publics (seuls ou en mélange dans le béton ou dans les graves traitées) ; l'argile en briqueterie ou comme couche imperméable ; la chaux comme matière première dans les secteurs de l'acier, du verre, du papier, de l'agro-alimentaire...

#### L'eau d'exhaure

##### Pompage

Dans un souci de gestion parcimonieuse du sol et des ressources naturelles, et pour autant que la structure géologique du gisement le permette, le carrier doit souvent privilégier l'approfondissement de son exploitation plutôt que son extension en surface. Cet approfondissement doit parfois se faire sous le niveau de la nappe d'eau souterraine.

Certains matériaux peuvent être extraits dans l'eau (sable, craie) et séchés, mais d'autres exploitations, plus nombreuses, supposent le dénoyage et donc le pompage des afflux d'eau. Il s'agit de l'exhaure.

**L'eau d'exhaure est constituée de toute eau (eau souterraine, pluies, ruissellements) qui doit être enlevée, par un moyen technique adéquat, pour permettre l'extraction à sec dans une carrière ou dans une mine.**

##### Utilisation sur site

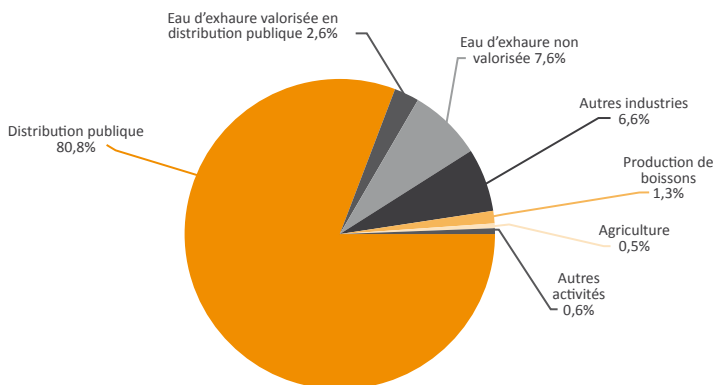
L'eau pompée en carrière peut être utilisée à divers usages tels que le lavage des granulats, l'arrosage des pistes, des stocks, des chargements et des véhicules, le refroidissement des installations de cimenteries ou des lames de sciage de pierre de taille.

L'utilisation d'eau en carrière, souvent organisée en circuit fermé de manière à limiter le volume d'eau prélevé, est la plupart du temps très marginale par rapport au volume capté.

**D'où l'intérêt de valoriser les eaux d'exhaure.**

##### Le traitement des eaux d'exhaure aux fins de potabilisation

Amener une eau de carrière au statut d'eau potable requiert un traitement approprié.



**Prélèvements en eau souterraine en Wallonie**  
**Volume total : 380 millions de m<sup>3</sup>/an**

Source des données : SPW

Dès avant le captage, l'eau doit être protégée de toute pollution extérieure, et pour éviter en outre tout risque dans le milieu industriel, la prise d'eau est faite le plus près possible de son émergence, autant que possible à l'écart de l'exploitation.

Une fois captée, l'eau doit être traitée. La décantation des matières en suspension, efficace en cas de rejet dans un cours d'eau, ne suffit pas pour la potabilisation. Un traitement complémentaire est souvent indispensable pour débarrasser l'eau des matières indésirables présentes naturellement (fer, manganèse...) et pour garantir sa qualité bactériologique tout au long de son stockage et de son transport.

### Quelques effets bénéfiques de la valorisation des eaux d'exhaure

- Maintien ou remontée du niveau des nappes d'eau souterraine
- Maintien de la qualité des eaux souterraines
- Gestion durable des ressources

### La démarche de partenariat Eau-Pierre

Diagnostic : sollicitation excessive de certaines nappes :

- prises d'eau souterraine répondant à des besoins en augmentation ;
- exhaure de carrières sur des sites en expansion.

Risque : rabattement de la nappe :

- impact sur les captages de production d'eau potable ;
- détérioration qualitative de l'eau souterraine et/ou des écosystèmes dépendants ;
- mouvements de sol.

Objectif : continuer de répondre aux besoins et permettre le développement économique régional.

Solution : utilisation raisonnée du potentiel disponible par :

- valorisation des eaux d'exhaure ;
- réduction des autres captages.

### La Charte de concertation AQUAWAL - secteur carriér

La Charte de concertation signée le 21 février 2011 entre **AQUAWAL, Fediex et Pierres et Marbres de Wallonie**, en présence du Ministre de l'Environnement, vise à favoriser la conduite simultanée des activités respectives des producteurs d'eau et de l'industrie extractive, grâce au dialogue permanent et à la concertation.

Basée sur les principes de gestion durable des ressources naturelles, la Charte établit des règles de bonne conduite :

- examen des projets de carrières susceptibles d'impacter la nappe ;
- recours à des données piézométriques (mesures de l'évolution du niveau de la nappe) ;
- étude hydrogéologique si opportune ;
- en cas de risque pour l'exploitation de l'eau, examen d'alternatives telles que valorisation de l'exhaure, puits périphériques, ou autres, sans incidence sur le prix de l'eau ;
- modalités, notamment financières, fixées par convention entre carriér et producteur d'eau ;
- bonne application de la Charte et rôle de médiation assurés par un Comité de concertation ;
- maintien de la concertation et échange d'informations, de la conception à la fin d'exploitation.

Le texte de la Charte est disponible sur les sites Internet d'AQUAWAL et de Fediex.

### Synclinal d'Hemptinne : partenariat entre l'INASEP, la SWDE et 3 carriers

- Valorisation des eaux d'exhaure : 1 à 2 Mo m<sup>3</sup>/an (3 000 à 5 500 m<sup>3</sup>/jour)
  - Collaboration : études, suivi des activités, anticipation des mesures à prendre
  - Raccordement du puits Sud des Carrières « Les Petons » aux installations de la SWDE
  - Utilisation des eaux de la carrière Berthe pour renforcer les capacités de l'INASEP et de la SWDE
  - Réalisation de puits périphériques en amont du projet de carrière Carmeuse

## 3.1.2 Projet de valorisation des eaux d'exhaure - Synclinal d'Hemptinne

### Préambule

Pour rappel, le projet d'adduction d'eau Florennes-Walcourt s'inscrit plus largement dans le schéma de rationalisation des ressources en eau en Région wallonne, schéma initié par le Gouvernement wallon incitant les différents producteurs-distributeurs à mettre en place les synergies possibles.

Dans la sous-région desservie par l'INASEP (SUD-EST et SUD-OUEST de la province de Namur), différents carriers exploitent ou envisagent d'exploiter leurs carrières sous le niveau de la nappe aquifère pour une utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources.

La SWDE et l'INASEP exploitent dans la même structure géologique, appelée « Synclinal de Gomezée-Hemptinne », des captages d'eau à des fins de distribution publique d'eau potable.

Les parties ont convenu en 2006 de constituer entre elles un Groupe de Travail (GT Synclinal de Gomezée-Hemptinne) auquel s'est jointe la Division de l'Eau de la Région wallonne en tant qu'observateur et se sont adjoint un bureau d'hydrogéologie compétent, le bureau AQUALE, en vue :

- d'avoir la meilleure connaissance possible de l'hydrogéologie du Synclinal de Gomezée-Florennes en mettant en commun toutes les informations disponibles et en intégrant ces dernières dans un modèle mathématique, véritable outil de gestion, afin de déterminer l'influence potentielle des activités de pompage des distributeurs d'eau et des carrières présentes et futures sur la nappe aquifère ;
- de proposer des solutions de substitution par les distributeurs et/ou de valorisation des eaux d'exhaure par les carriers, solutions qui doivent permettre une exploitation simultanée des deux ressources que sont l'eau et la pierre, à l'intérieur d'une même structure géologique dans le respect des droits, intérêts et besoins de chacune des parties.

Un outil (modèle mathématique) a été mis au point. Il permet d'estimer les évolutions possibles de la nappe aquifère en fonction des contraintes auxquelles elle sera soumise dans le futur par l'activité simultanée des parties.

Les parties ont reconnu, par convention, que les études sur l'hydrogéologie du Synclinal de Gomezée-Florennes et sur les réseaux de distribution effectuées par le bureau d'études AQUALE ont permis de dégager des solutions de valorisation des eaux d'exhaure dont celle de la carrière Berthe à Florennes.

Il a été décidé de mettre en œuvre la solution de valorisation des eaux d'exhaure de la carrière Berthe.

L'INASEP a été désignée Maître d'œuvre et gestionnaire du projet depuis son étude jusqu'au pilotage des nouvelles infrastructures.

Les travaux de l'adduction Ouest vers Charleroi sont actuellement en cours de réalisation, la station de pompage devrait être mise en adjudication courant du 1er semestre de cette année 2015.

Les volumes d'eau journaliers disponibles à la carrière Berthe (de 5 500 m<sup>3</sup> minimum à 7 200 m<sup>3</sup> maximum) permettent de répondre largement à la demande exprimée au travers de la convention actuelle (3 000 m<sup>3</sup>/jour).

### Etat d'avancement du projet

L'étude et la mise en adjudication du projet ont été réalisées au cours de l'année 2014 et l'ordre de commencer les travaux a été donné à l'entreprise adjudicatrice, l'association momentanée BELLEFLAMME-NONET, en octobre 2014.

Seuls, les travaux d'adduction (fournitures et pose) ont été adjugés au montant de 2 947 341,00 € HTVA ; les travaux de la station de pompage devraient être mis en adjudication fin du 1er semestre 2015.

Tenant compte du montant adjugé par rapport à l'estimation de l'avant-projet, des suppléments pour terrain rocheux (volumes largement supérieurs à l'estimation réalisée suivant essais sismiques, pénétromètres et forages non destructifs), le subside non-attendu du SPW et l'estimation de la station de pompage, la dépense devrait respecter l'enveloppe globale initialement prévue de 4,2 Mo €.

Ces travaux auront permis de valoriser le bureau d'études assainissement de l'INASEP ainsi que son équipe de contrôleurs. Au-delà, hormis le bénéfice qui sera engrangé par le service distribution d'eau par l'économie récurrente réalisée sur les achats d'eau faits à tiers (SWDE) et des taxes sur les anciens captages abandonnés, l'intercommunale hérite d'une nouvelle infrastructure susceptible d'être encore valorisée davantage dans un futur relativement proche.





Valorisation eau d'exhaure - Prise d'eau Carrière Berthe à Florennes



Valorisation eau d'exhaure - Prise d'eau Carrière Berthe à Florennes

### 3.1.3 Raccordements en plomb - Notre expérience valorisée chez nos collègues

L'année 2014 aura vu le parachèvement du vaste programme de remplacement des conduites de raccordement au plomb à l'INASEP.

Ces travaux entrepris en 2005 et de façon intensive depuis 2009 auront conduit notre intercommunale à pourvoir au remplacement de 5 557 conduites de raccordement en plomb pour un montant avoisinant les 14,5 Mo €.

Pour parvenir à relever ce qui se présentait comme un réel défi, il a été fait choix de confier à l'entreprise privée les travaux de terrassement, les percements de mur et les réfections diverses, l'intercommunale se reposant sur ses équipes de fontainerie renforcées de 6 unités pour la cause, pour effectuer les tâches de fontainerie et de plomberie.

Les travaux une fois terminés, la question du surnombre d'emplois au sein du service travaux de la distribution d'eau s'est posée.

Une évaluation des prix de revient a été réalisée et comparée par rapport aux prix pratiqués par l'entreprise privée ou par d'autres opérateurs.

Sur base de ses éléments, la direction a proposé les services de l'équipe travaux à différents opérateurs dont l'AIEC (Intercommunale des Eaux du Condroz). C'est ainsi que fort de son expérience acquise, le service distribution d'eau de l'INASEP a participé à un marché public lancé par l'AIEC et mis en concurrence avec le secteur privé.

L'INASEP a remis prix sur le même schéma que celui pratiqué à l'interne (entreprise mixte « privé-public ») et a remporté l'adjudication au montant de 93 423,29 € HTVA.

L'AIEC, satisfaite du déroulement des travaux réalisés par l'INASEP, nous a confié en in-house le solde de ses conduites de raccordement en plomb à remplacer pour un complément de 182 634,07 € HTVA, travaux finalisés au cours de l'année 2014.

Par similitude, l'INASEP a proposé ses services à l'AIVE (intercommunale luxembourgeoise) chargée par les communes indépendantes ou en régie de la province du Luxembourg, de chercher les meilleures solutions pour mettre leurs conduites de raccordement en plomb en conformité avec la législation.

Sur trois soumissions, une pour la commune de Tintigny (montant de la soumission : 28 436,12 € HTVA) et deux pour la commune de Meix-Devant-Virton (montant des soumissions respectives : 109 436,96 € HTVA et 166 408,34 € HTVA), les deux de Meix-Devant-Virton ont été emportées par l'INASEP.

Pour des raisons d'intempéries, il a été décidé de commun accord avec les différentes parties (commune, AIVE, INASEP et entreprise privée) d'entreprendre les travaux vers la mi-mars 2015.



## // 3.2 ÉVOLUTION DU PRIX ET DES VENTES D'EAU

### 3.2.1 Prix de l'eau

L'INASEP a introduit une demande de hausse de prix auprès du SPF ÉCONOMIE en date du 2 juin 2014, après avoir obtenu un avis favorable du Comité de contrôle de l'eau.  
Le prix appliqué à cette date s'élevait à 2,4394 €/m<sup>3</sup>.

Le calcul effectué sur base des comptes 2013 et d'éléments prospectifs a conduit les instances de l'intercommunale à solliciter un CVD de 2,6746 €/m<sup>3</sup>. Un argumentaire justifiant l'application de ce CVD était joint à notre demande.

Notre demande a été acceptée par Monsieur Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique pour autant que l'augmentation soit appliquée en deux phases égales espacées chacune d'un an au moins, et ce, afin de ne pas faire subir une trop forte hausse en une fois aux abonnés.

Conformément à l'invitation de Monsieur le Ministre MARCOURT, les prix réels basés sur un CVD de 2,557 €/m<sup>3</sup> ont été notifiés au Service des Prix préalablement à leur application au 1<sup>er</sup> septembre 2014.  
Cette mesure ne permettait pas au service d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Une rencontre a été programmée le 15 janvier 2015 avec le Ministre en vue de justifier à nouveau le prix demandé de 2,6746 €/m<sup>3</sup> et d'en obtenir l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Finalement, autorisation nous a été donnée d'appliquer le tarif demandé sous condition de s'engager à ne pas introduire de nouvelles demandes avant la fin d'année 2016.

Cette mesure a pour effet d'augmenter la recette de vente d'eau d'un peu plus de 200 000 € pour l'exercice 2015.

L'augmentation se justifie par différents facteurs influençant le CVD dont :

- l'impact de la directive européenne en matière de remplacement des conduites de raccordement en plomb ;
- les investissements ;
- l'augmentation du coût des achats d'eau brute ;
- la diminution des ventes d'eau.

La diminution des ventes constitue un facteur prépondérant dont l'ensemble des producteurs-distributeurs semblent s'inquiéter de plus en plus.

Il faut préciser, si besoin en est, que les frais fixes constituent dans le secteur 80 % des charges !

Le tableau ci-dessous établit la comparaison du CVD pratiqué par les plus grands distributeurs et les principaux distributeurs namurois par rapport aux ventes d'eau de chacun.

A la lecture des chiffres, nous constatons :

- l'INASEP est le distributeur qui vend le moins d'eau. (impact de +0,0713 €/m<sup>3</sup>) ;
- bien que le CVD demandé par l'INASEP soit élevé par rapport aux autres intercommunales namuroises, le montant moyen de la facture par abonné reste dans une fourchette acceptable. Ce dernier est 18 % inférieur à la SWDE et 23 % inférieur à la CILE.



TABLEAU COMPARATIF

Distributeurs	AIEC	AIEM	CILE	IECBW	INASEP	SWDE
CVD (31/12/2014)	2,1500 €	2,3200 €	2,7300 €	2,1600 €	2,6746 €	2,6200 €
CVA (01/01/2015)	1,935 €	1,935 €	1,935 €	1,935 €	1,935 €	1,935 €
Conso. Moyenne m <sup>3</sup> /compteur. an (2013)	86,50	83,50	99,80	125,30	77,40	96,30
<b>Redevance compteur</b>						
20 x CVD	43,000 €	46,400 €	54,600 €	43,200 €	53,492 €	52,400 €
30 x CVA	58,050 €	58,050 €	58,050 €	58,050 €	58,050 €	58,050 €
<b>Consommations</b>						
Tranche 1: 0 à 30 m <sup>3</sup> ( 0,5 x CVD)	32,250 €	34,800 €	40,950 €	32,400 €	40,119 €	39,300 €
Tranche 2: 30 à 5000 m <sup>3</sup> (CVD + CVA)	230,803 €	227,643 €	325,617 €	390,254 €	218,495 €	301,997 €
<b>Fonds Social</b>						
0,025 €/m <sup>3</sup> (tarif 2015)	2,163 €	2,088 €	2,495 €	3,133 €	1,935 €	2,408 €
<b>TOTAL HTVA</b>	<b>366,27 €</b>	<b>368,98 €</b>	<b>481,71 €</b>	<b>527,04 €</b>	<b>372,09 €</b>	<b>454,15 €</b>
<b>TVA 6 %</b>	<b>21,98 €</b>	<b>22,14 €</b>	<b>28,90 €</b>	<b>31,62 €</b>	<b>22,33 €</b>	<b>27,25 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>	<b>388,24 €</b>	<b>391,12 €</b>	<b>510,61 €</b>	<b>558,66 €</b>	<b>394,42 €</b>	<b>481,40 €</b>

### 3.2.2 Ventes d'eau

Une étude réalisée par Aquawal relève que, de manière générale, l'ensemble des distributeurs constatent une faible baisse de la consommation totale en Wallonie depuis au moins 2005 (- 2 % en 7 ans) alors que la démographie et la production de richesse augmentent.

Ce constat résulte d'une diminution de la consommation par personne d'1 à 1,5 % par an et d'une croissance démographique continue. Couplée à la dispersion continue des activités sur le territoire, la consommation par kilomètre de conduite chute de manière importante.

Un même constat qu'en Wallonie peut être dressé à Bruxelles.

Il faut admettre que le phénomène de chute de la consommation d'eau destinée à la consommation humaine met le prix de l'eau sous pression (pour rappel, les coûts fixes représentent 80 % de la charge financière des distributeurs). La baisse de consommation pousse également le rendement des réseaux à la baisse, malgré que l'état du réseau reste stable. Elle induit aussi un risque de détérioration de la qualité bactériologique plus important.

#### Pourquoi la consommation baisse-t-elle ?

Une fois encore, la baisse est généralisée, on a pu mettre en évidence qu'il n'existe pas une spatialité marquante. Tout au plus, cette spatialité apparaît à l'analyse de la baisse des consommations chez les petits consommateurs (cas de l'INASEP).

Deux facteurs influencent la spatialité de la consommation d'eau par habitant :

- la présence de citernes d'eau de pluie ;
- le niveau socio-économique de la population (faible dans la sous-région desservie par l'INASEP).

#### L'effet du prix

Entre 2005 et 2012, le prix de l'eau a augmenté de 70 % (CVD+CVA), la consommation a enregistré une diminution de 7 % par personne.

Les variations de consommation sont très peu uniformes sur le territoire wallon alors que l'augmentation des prix est quasi identique sur le même territoire. La variabilité au sein de la zone d'un distributeur est supérieure à la variabilité des zones desservies par des distributeurs différents.

L'étude tente à démontrer que l'effet citerne ne constitue pas l'élément majeur de la chute des ventes d'eau. Les nouvelles maisons construites sur la période d'étude (2004-2011) représentent 4,6 % des logements de 2011. De sorte que même si chacune disposait d'une citerne d'eau de pluie utilisée de manière moyenne, la baisse engendrée n'aurait été sur la période que de 1,5 %.

## L'effet des appareils économes en eau

Au niveau européen (études hollandaises et parisiennes), c'est le facteur principal avancé.

### Conclusion

Afin d'évaluer le potentiel de baisse de la consommation, l'étude part du constat :

- les variabilités intercommunales restent expliquées par la présence de citernes d'eau de pluie et par le niveau socio-économique (situation défavorable à l'INASEP) ;
- les écarts par rapport à ce modèle sont explicables par le niveau d'équipement du logement en matière d'appareils consommateurs.

## // 3.3 PRODUCTION QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

### 3.3.1 Bilan des analyses effectuées en 2014 sur les réseaux de distribution INASEP

	% CONFORMITÉ	NBRE DE NC*	NOMBRE DE PARAMÈTRES ANALYSÉS
Beauraing	97,9	69	3 359
Cerfontaine	97,1	38	1 295
Chevetogne	99,0	4	418
Couvin	97,5	35	1 428
Florennes	99,0	23	2 288
Fosses	100	0	593
Hastière	99,5	11	2 085
Houyet	98,6	29	2 074
Philippeville	97,6	69	2 915
Viroinval	98,7	15	999
Walcourt	98,7	55	4 144
<b>Totaux</b>	<b>98.4</b>	<b>340</b>	<b>21 598</b>

Le pourcentage global de conformité des résultats d'analyse a diminué de 0,3 % par rapport à 2013.

### La qualité bactériologique

Un rapport dressé par le service « Qualité » nouvellement créé en 2014 met en évidence un nombre accru de non-conformités dues au dépassement de la norme en chlore libre actif avec parfois une diminution de la non-conformité bactériologique de l'eau distribuée.

Les eaux produites au départ de certains captages offrent une qualité bactériologique variable rendant difficile le dosage de chlore injecté.

Un incident majeur s'est produit sur le réseau de distribution de Villers-Deux-Eglises où la qualité bactériologique n'a pu être garantie que par l'injection de chlore au-delà de la norme. Tenant compte que l'eau distribuée est identique à celle distribuée juste en amont au village de Senzeilles, les premières investigations menées par le personnel de l'intercommunale ont permis de mettre hors de cause l'infrastructure publique.

Un contrôle systématique des installations intérieures des abonnés/usagers a permis de relever des non-conformités risquant d'altérer la qualité de l'eau de la distribution publique.

A noter que la situation s'est subitement régularisée une fois l'action de contrôle initiée par l'INASEP.

Il n'a malheureusement pas été possible de désigner un coupable.

Sur base de l'analyse exhaustive réalisée sur chaque unité de production, un plan d'action sera mené au cours de l'année 2015 afin d'améliorer le bilan :

- évaluation de la pertinence des points de mesure du chlore et adaptation de la procédure de mesure ;
- passage à l'injection d'hypochlorite de soude (eau de javel) pure de manière à éviter les variations de concentration et du dosage ;
- parfaire la procédure organisationnelle entre les différents intervenants ;
- investir dans la mesure de chlore en continu pour une meilleure réactivité.

## La qualité chimique

### Fer et manganèse

Deux actions pilotes ont été menées sur la production au puits du Roy à Winenne desservant les villages de Winenne, Dion et Feschaux et sur la production du puits de Wanlin desservant le village de Wanlin.

Les eaux produites sont particulièrement riches en fer et/ou manganèse et subissent un traitement adapté ; les concentrations résiduelles en excès ont pour effet de donner à l'eau distribuée une coloration rougeâtre, brunâtre ou noirâtre qui n'invite pas à la consommation, même si elle ne fait courir aucun risque sanitaire (pour rappel, les paramètres fer et manganèse constituent des paramètres de confort).

Les traitements sont complétés par l'injection d'un produit séquestrant ayant pour effet d'éviter la précipitation du fer et/ou du manganèse sous forme oxydée.

Un premier bilan montre que la qualité de l'eau fournie au robinet est beaucoup plus stable ; le nombre de plaintes enregistré au cours de l'année 2014 a diminué très nettement.

La qualité de l'eau distribuée à Mariembourg fait souvent l'objet de critique de la part de la clientèle ; la concentration élevée en oxyde de fer en est la cause.

De plus, la conduite d'adduction principale l'alimentant a été accrochée à trois reprises par l'entreprise chargée des travaux du contournement de Couvin. Ces incidents majeurs n'ont en rien amélioré la situation.

Un plan d'action complémentaire aux campagnes de purge des conduites instaurées en 2014 va être mené en 2015 sur base des actions pilotes menées à Winenne et Wanlin.

Parallèlement, le plan d'investissement du remplacement des conduites mères devra être poursuivi dès 2016.

### Nitrates

L'INASEP ne mesure pas de dégradation de la qualité de l'eau produite au départ des captages qualifiés de sensibles au niveau de la concentration en nitrates.

### Hydrocarbures aromatiques polycycliques

L'eau produite au puits de Wanlin ne nécessite plus un traitement organique par filtration sur charbon actif. La teneur en MTBE (additif dans l'essence comme agent antidétonant en remplacement du plomb) a diminué considérablement dans l'eau brute, les dernières analyses de 2014 révèlent une concentration de 16 µg/l (Pour rappel, le SPW a fixé une norme de 40 µg/l).

Sur base de l'évolution favorable des concentrations en MTBE mesurées sur l'eau brute du puits INASEP, le SPW a consenti à démanteler l'unité de traitement au charbon actif sous conditions de maintenir un niveau de vigilance suffisant au niveau de la fréquence des analyses et l'obligation de remettre un traitement en service si une nouvelle augmentation de la concentration en MTBE est observée deux fois consécutivement.

### Pesticides

Pas d'incident relevé au cours de l'année 2014.

## // 3.4 TRAVAUX : OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET LISTE

### 3.4.1 Objectifs

L'année 2014 a été marquée par 2 faits essentiels, la fin du programme de remplacement des conduites de raccordement en plomb et le démarrage du chantier de valorisation des eaux d'exhaure à la carrière Berthe de Florennes (voir chapitre relatif aux faits marquants en 2014).

Il est à retenir que durant cinq années, le service distribution d'eau a réalisé des travaux d'investissement s'élevant à +/- 3 fois sa capacité annuelle.

Certes, ces travaux ont créé un enrichissement de l'actif de l'intercommunale par une valeur importante de la production immobilisée dégagée, travaux que l'intercommunale a financés au départ pour partie non négligeable sur fonds propres. Par la suite, des emprunts ont été effectués pour financer la fin du programme.

Ainsi donc, les investissements réalisés annuellement pour le remplacement des conduites de raccordement en plomb ont été évalués à 0,0468 €/m<sup>3</sup>. Pour l'année 2014, l'impact sur le CVD s'élève à 0,035 €/m<sup>3</sup>. Au-delà, la poursuite des investissements coûte de l'ordre de 0,0198 €/m<sup>3</sup> auquel il faut ajouter 0,0125 €/m<sup>3</sup> pour le seul projet de valorisation des eaux d'exhaure.

La politique des nouveaux investissements doit être guidée par la valeur ajoutée qu'ils apporteront en terme économique, tout en ne négligeant pas l'absolue nécessité de rénover les réseaux de distribution, l'obligation des 2 % fixée par le Gouvernement wallon n'étant qu'à de très rares exceptions rencontrée à l'heure d'aujourd'hui.



Valorisation eau d'exhaure - Adduction de la Carrière Berthe de Florennes

### 3.4.2 Liste des travaux programmés et réalisés en 2014

1 - REMPLACEMENT DES RACCORDEMENTS EN PLOMB		NOMBRE	MONTANT
Beauraing	Froidfontaine - Honnay E F - Martouzain - Pondrôme E F - Feschaux - Focant	132	
Cerfontaine	Cerfontaine E F	2	
Couvin	Couvin E F	16	
Florennes	Florennes E F - Morialmé E F - Morville E F - Rosée E F	14	
Fosses	Fosses-la-Ville E F	18	
Hastière	Agimont E F - Heer E F - Hermeton E F	8	
Houyet	Finnevaux E F - Hour E F - Houyet E F - Hulsonniaux E F - Mesnil Saint Blaise E F - Wanlin	10	
Philippeville	Omezée E F - Philippeville E F - Villers le Gambon E F	59	
Viroinval	Oignies E F	2	
Walcourt	Berzée E F - Fraire E F - Laneffe E F - Somzée E F - Tarcienne E F - Thy-le-Château E F - Walcourt E F	55	
<b>TOTAL</b>		<b>316</b>	<b>961 805,86</b>

2 - REMPLACEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (576,2 M)		MONTANT
Beauraing	Froidfontaine - rue de la Station	15 775,07
Couvin	Frasnes - rue Pont Pavot	3 005,07
Couvin	Mariembourg - rue des Jardins, E A 2 - rue d'Arschot et Chaussée de Roly	29 765,96
Florennes	Corenne - rue Grande E F - En 2014, retour pièces uniquement	-1 444,09
Hastière	Hastière Inzemont - rue de la Sapinière (lot Plein Sud)	49 123,91
Houyet	Hour - rue des Déportés E F - En 2014, retour pièces uniquement	-448,65
Philippeville	Romedenne - rue des Chavées E F - En 2014, solde facture entreprise uniquement	3 479,60
Philippeville	Villers le Gambon (phase 3) E A 2	10 581,66
Philippeville	Villers le Gambon - rue de Givet - Modif conduite passant dans perthuis	11 183,52
Walcourt	Laneffe - Bois de Thy : Allée 1 (50 m Poly 63 & 60 m Poly 40 + 4 rac) Allée 3 (75 m Poly 40 + 4 rac)	15 313,20
Walcourt	Thy le Château - rue Massart et rue du Paradis E F En 2014, solde facture entrepreneur uniquement	3 278,48
Walcourt	Thy le Château - rue des Carossiers E A 1 - amorce adduction Florennes Conformité de 5 raccords	8 944,22
<b>Total</b>		<b>148 557,93</b>

3 - CHANTIER PRODUCTION ET LIGNE DE TRANSPORT		MONTANT
Houyet	Fontaine de Bouillon - Réhabilitation du captage	4 078,89
Philippeville	Franchimont - Place du Tombois - Surpresseur construction EA2	9 003,44
Philippeville	Villers-le-Gambon - Surpresseur E F	2 259,51
<b>Total</b>		<b>15 341,84</b>

4 - LOI DES 50 M (23 EXTENSIONS POUR UN TOTAL DE 847,6 M DE CONDUITES POSÉES)		101 139,82
---	--	------------

5 - TRAVAUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS		MONTANT
Philippeville	Parcking siège d'exploitation (clôture et mur)	9 806,90

6 - REMPLACEMENTS COMPTEURS DE L'ANNÉE 2014		NOMBRE	MONTANT
Tout réseau		3 863	347 306,05



## // 3.5 RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Au cours de l'année 2013, une réflexion importante menée par la direction générale a conduit à proposer au Comité de gestion de l'intercommunale d'acquérir un nouveau progiciel de gestion pour le service distribution d'eau. Suite à son acceptation, le projet a débuté en juin 2013 par la reprise des données contenues dans la base de l'ancien logiciel de facturation INCOM.

En principe, selon le calendrier établi, la mise en production de la facturation était fixée initialement à la fin du mois de janvier 2014.

Malheureusement, de nombreux problèmes ont été rencontrés et l'implémentation du logiciel de facturation a pris un retard considérable empêchant le service d'établir les factures de consommation d'eau durant une période de cinq mois.

La trésorerie de l'INASEP a subi une dégradation importante au cours de cette période imposant un rattrapage plus que nécessaire.

De plus, le nouveau logiciel implique l'application intégrale du Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des abonnés et des usagers, paru au Moniteur Belge le 31/07/2007. Le dit règlement prévoit entre autres l'application d'une redevance annuelle par compteur, qui peut être anticipative, destinée à rétribuer l'avantage procuré par la mise à disposition de l'eau indépendamment de l'existence ou non de l'eau.

Dans un courrier explicatif accompagnant chaque facture, courrier adapté à la situation rencontrée en fonction du cycle de facturation par commune ou section de commune, l'INASEP a octroyé un délai de 60 jours pour le paiement de toute facture éditée en 2014, à l'exception des contrats particuliers (domaines, base militaire...). En outre, l'INASEP n'a refusé aucune demande de plan d'étalement de paiement pour autant qu'il fût raisonnable.

Malgré les efforts de communication entrepris avec la clientèle, le service facturation/contentieux a été assailli d'appels téléphoniques, de mails et de courriers très agressifs ou encore des échanges de point de vue sur les réseaux sociaux.

La situation s'est corsée avec la problématique de la nouvelle réglementation européenne relative aux domiciliations ; domiciliations qui ne pouvaient être gérées à ce moment par le logiciel. Ainsi donc, c'est une somme de +/- 800 000 € qui n'a pas été perçue au cours de l'exercice. De plus, la clientèle concernée n'a pas été très heureuse de cette situation et l'a manifesté.

Bref, outre le fait de gérer une relation difficile avec la clientèle, il a fallu également gérer le personnel et le former aux nouvelles pratiques qu'exige le nouveau logiciel de facturation.

L'année 2015 sera mise à profit pour retrouver un cycle normal de facturation et reconquérir la confiance de la clientèle.

Nous observons une dégradation de la qualité chimique produite au départ du puits principal alimentant le Domaine de Chevetogne. Cette situation conduit l'INASEP à s'approvisionner en eau chez le fournisseur local - l'A.I.E.C. - pour assurer une alimentation correcte.



## Au Bureau d'études :

**25** projets de voirie-égouttage **114** dossiers traités en 2014 // **61** projets de bâtiments

**4 950** heures  
Prestations de surveillance 2014

Honoraires d'études 2014

**2 490 336,64 €**

**41,20**  
équivalents temps plein

## Au Laboratoire :

**4680** échantillons  
analysés pour nos services d'assainissement et de distribution d'eau

**13**  
équivalents temps plein

**4060** échantillons analysés  
pour les associés communaux  
et intercommunaux

Honoraires 2014 :

**1 140 465 €**

**610**  
échantillons analysés pour des clients privés

# CHAP. 4

---

## SERVICE AUX ASSOCIÉS

L'activité du bureau d'études dédié aux Communes et aux affiliés a connu une année 2014 avec relativement moins de nouveaux projets étudiés en voirie et égouttage, du fait de la durée importante mise par le SPW pour approuver les Plans d'Investissement Communaux (PIC).

Les approbations ministérielles n'ont été délivrées pour la plupart que durant le second trimestre de l'année 2014. Les travaux communaux ont subi aussi les conséquences de la lenteur de la relance des études de dossiers de voirie et d'égouttage en 2014.

Trop peu de nouveaux chantiers ont démarré en 2014 et l'activité s'est essentiellement déployée sur le reliquat de dossiers du plan triennal transitoire 2013 ainsi que sur divers dossiers non subsidiés et sur les chantiers d'infrastructure du BEP.

Cela a conduit à adapter la structure en personnel et à réorienter les missions de certains agents contrôleurs en se basant sur leur polyvalence.

En matière de bâtiments et de dossiers de gestion de l'énergie, l'activité s'est maintenue en 2014 au niveau de ce qui était attendu.

L'activité de cadastre de l'égouttage a poursuivi sa croissance en 2014 et a pu réaliser en marge de celle-ci, plusieurs études hydrologiques importantes en particulier à Gembloux, Andenne et Namur.

## // 4.1 FAITS MARQUANTS

### 4.1.1 Etude de faisabilité des parkings souterrains à Namur

Dans le cadre de son développement, le service a diversifié ses activités, en recevant de la Ville de Namur la mission de réaliser l'étude de faisabilité du futur parking du Grognon, du réaménagement de l'esplanade et des voiries périphériques.

En marge de cette étude, la Ville de Namur nous a également accordé sa confiance pour une étude de faisabilité de parking sur la place du Palais de Justice.

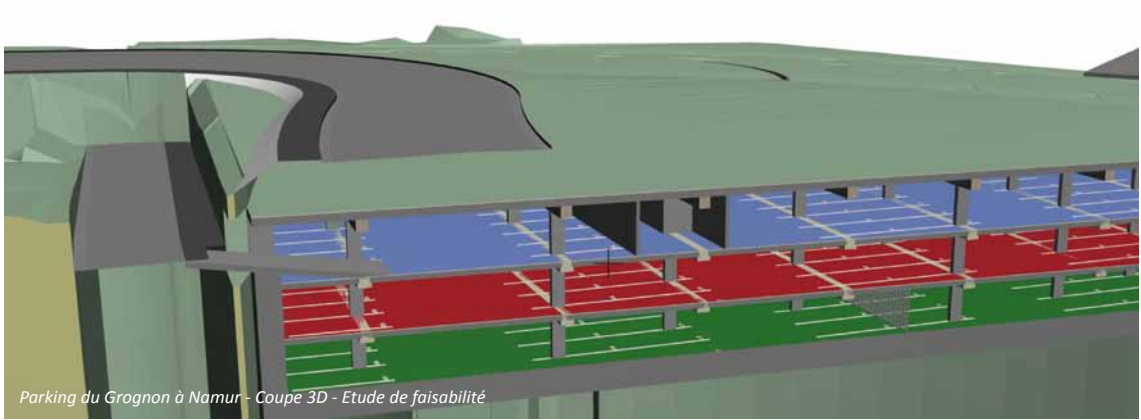
Ces études ont été prises en charge par une équipe mixte de spécialistes du bâtiment et de la voirie. Grâce à leur expertise en stabilité des constructions, en géotechnique, en voirie, en architecture, en gestion de projets, ils ont dégagé les lignes directrices de ces différentes parties du projet en tenant compte des contraintes de toute nature liées à celles-ci. Ce travail d'analyse et de créativité a permis à l'INASEP de guider la Ville de Namur dans ses choix et de donner la vision d'ensemble nécessaire.

Suite à cette collaboration, la Ville de Namur a proposé à l'INASEP de poursuivre cette mission par l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du site de la Confluence.

Ces études ont été étayées avec différents plans et études techniques soutenues par une imagerie 3D qui permet d'aborder aisément les différents aspects et contraintes du projet.

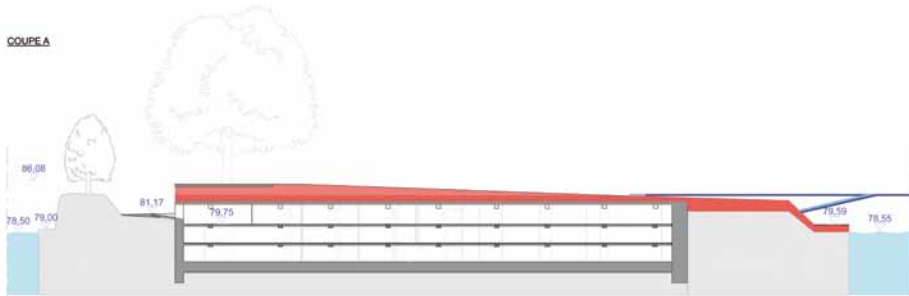
Les illustrations ci-dessous en sont quelques exemples :



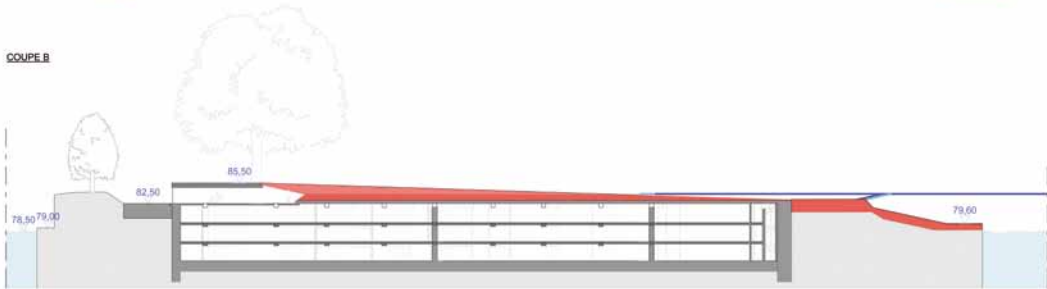


Parking du Grognon à Namur - Coupe 3D - Etude de faisabilité

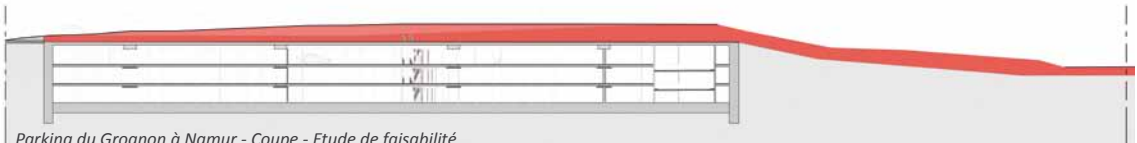
COUPE A



COUPE B



COUPE C



Parking du Grognon à Namur - Coupe - Etude de faisabilité



Parking du Grognon à Namur - Passage - Etude de faisabilité



Parking du Grognon à Namur - Desserte - Etude de faisabilité

## 4.1.2 Etude hydrologique et hydraulique du réseau d'égouts de Flawinne et Belgrade

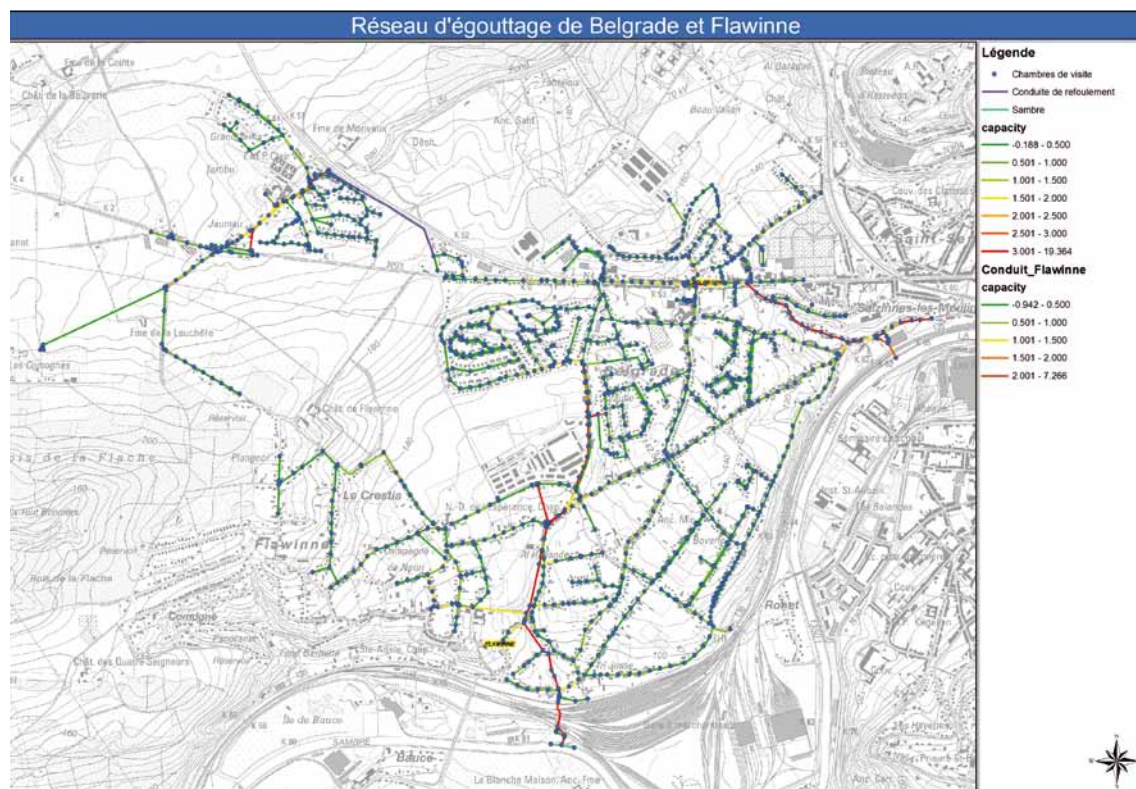
En 2013, l'INASEP a obtenu de la Ville de Namur le marché de service visant à la réalisation du cadastre des réseaux d'égouttage de Flawinne et Belgrade.

Cela a permis en 2014, de passer à la modélisation de ce réseau pour ensuite procéder à l'étude hydrologique et hydraulique complète de deux bassins versants à risques.

La longueur cumulée des canalisations modélisées est de 52 km pour un total de plus de 1 100 sous-bassins versants analysés qui viennent s'y raccorder.

Cette étude a permis de proposer plusieurs schémas d'aménagements comparés pour la lutte contre les inondations existantes et donc d'agir pour la protection des sinistrés.

Les données de ces réseaux étant connues et installées dans notre base de données, grâce au logiciel de simulation, il nous est aujourd'hui possible de quantifier d'une manière aisée, l'impact des modifications de l'imperméabilisation liée au développement urbanistique sur l'hydraulique de l'ensemble des réseaux et donc d'agir sur la prévention des inondations.



Réseau d'égouttage de Flawinne et Belgrade cadastré et modélisé dans INFOWORKS ICM pour les besoins de l'étude hydraulique



## // 4.2 RÉFORME DU SYSTÈME D'ACCÈS AUX SERVICES D'INASEP

Par ailleurs, la direction du département a mis en place en 2014 un nouveau règlement pour le service d'études aux affiliés. Celui-ci a été discuté et approuvé par le Comité de Contrôle du Bureau d'études et finalement entériné par l'assemblée générale du 17 décembre 2014.

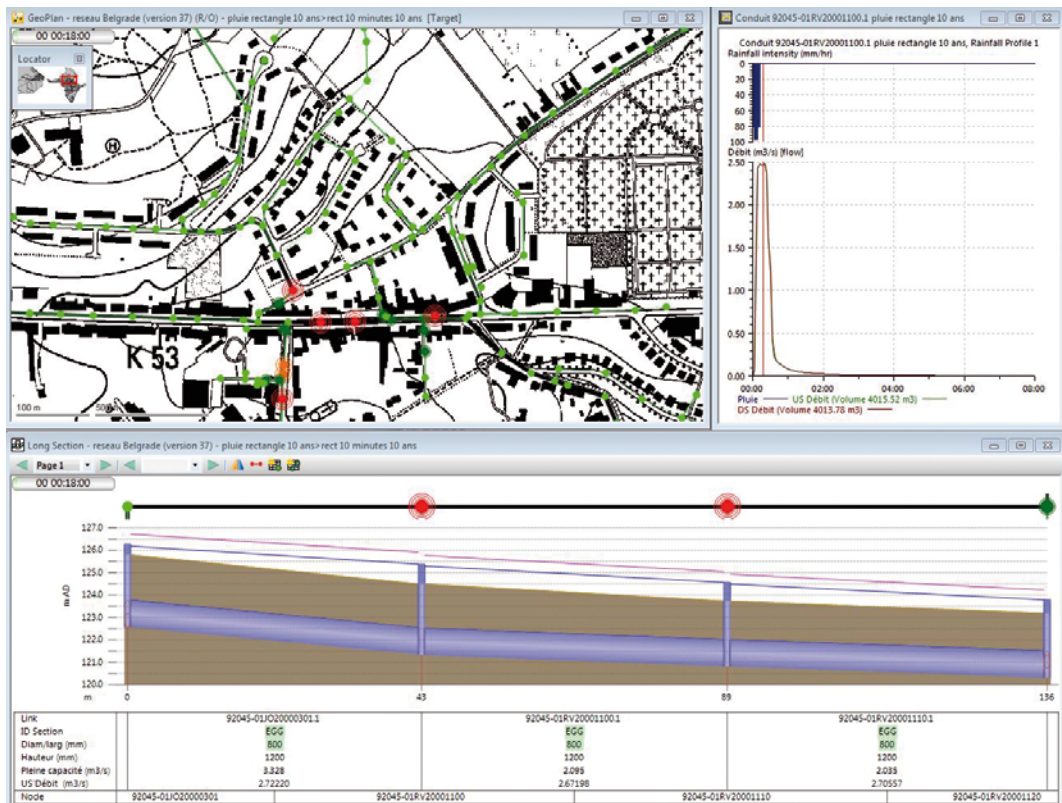
Les représentants de tous les affiliés ont pu, lors de trois réunions de débat, accéder aux informations juridiques et tarifaires et arrêter les dispositions du nouveau règlement que le Conseil d'Administration a fait siennes pour les proposer aux communes lors de l'AG.

Cette nouvelle version du règlement, applicable aux contrats particuliers conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, offre ainsi la possibilité aux affiliés d'accéder à un éventail plus large de services et d'études dans divers domaines suivant une structure tarifaire adaptée et simplifiée, sans recourir à une procédure de marché public de service dans le respect de la jurisprudence européenne « in-house ».

Une nouvelle version de la convention d'affiliation a par ailleurs été prévue pour les affiliés afin de leur permettre une mise à jour de leur première affiliation datant souvent de 1996 à 1998. Cette convention comportait alors un choix de thèmes d'activités technique limité qui n'ont pas toujours été retenus dans leur ensemble.

Ce dispositif permettait de limiter l'exclusivité de l'intercommunale dans certains domaines alors que la jurisprudence « in house » n'implique nullement cette conséquence aujourd'hui. Chaque affilié peut donc accéder au service d'études, sans obligation aucune de s'adresser à lui et chaque fois qu'il le souhaite, grâce à une tarification prédéterminée.

Celle-ci a pour objectif de rémunérer les services rendus au prix coûtant de l'intercommunale, de manière proportionnelle à la difficulté et à l'importance des tâches. Les honoraires exposés pour chaque dossier découlent d'une règle identique pour tous les affiliés et visent à correspondre aux charges correspondant au service rendu sans faire appel à une cotisation annuelle.



Capture d'écran du logiciel de modélisation hydraulique INFOWORKS ICM lors de la phase de diagnostic des problèmes de saturation du réseau d'égouttage



## // 4.3 GESTION DE L'ÉGOUTTAGE

Le cadastre des égouts a pour objectif principal de répondre aux missions suivantes:

- la réalisation de la reconnaissance détaillée des réseaux de collecteurs et d'égouts et des ouvrages annexes suivant la convention INFONET qui lie l'INASEP à la SPGE.

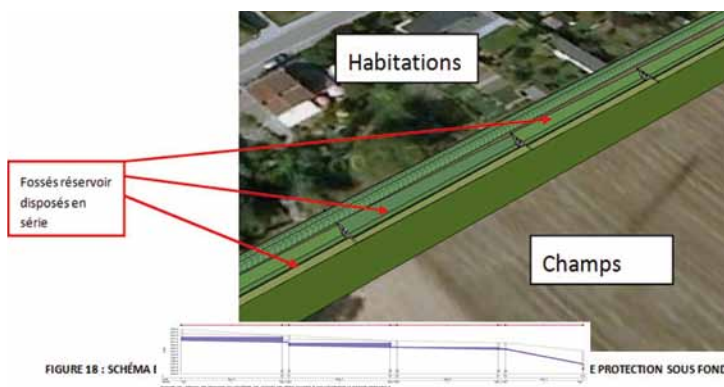
Ce cadastre une fois réalisé, la protection contre les inondations est possible grâce à la réalisation de simulations hydrologiques pour tester avec précision les scénarios de lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées boueuses en milieu rural ou les inondations par débordement (saturation) de réseaux d'égouttage en milieu urbain ; Nos services proposent également des mesures pour assurer la prévention des inondations :

- en rendant des avis sur les mesures proposées par les « bâtisseurs » pour la gestion des eaux claires supplémentaires produites par l'imperméabilisation des sols, en particulier là où il est prévu de raccorder les futures constructions sur des canalisations où des problèmes de saturation sont constatés ;
- en établissant une étude préalable au projet immobilier pour déterminer et dimensionner les aménagements nécessaires à la gestion raisonnée des eaux claires dans la construction de nouveaux bâtiments.

L'entrée en février 2014 d'un nouvel ingénieur chargé d'étude, ir. Mathieu DENEUFBOURG, dans la cellule CAD, a renforcé l'équipe. Il a suivi une formation accélérée en interne, aux méthodes et logiciels employés. M. DENEUFBOURG s'occupe principalement des études en hydrologie urbaine.

Un second fait important est l'accompagnement d'un étudiant de la faculté ULG- Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre de son travail de fin d'études ayant trait à la problématique de l'imperméabilisation croissante des surfaces dans le cadre des nouvelles constructions et les moyens de protection pour les réseaux d'assainissement communaux.

La participation aux groupes de travail INFONET organisés par la SPGE avec les autres organismes d'assainissement agréés permet également d'améliorer l'outil de travail utile à la réalisation des cadastres de l'égouttage.



Dessin 3d sur fond d'imagerie satellitaire d'un ouvrage de protection contre les inondations par ruissellement : système bande enherbée-fossé à redents-talus enherbé

## // 4.4 ÉTUDES DE BÂTIMENT ET DE GESTION DE L'ÉNERGIE

### 4.4.1 Projets traités en 2014

L'année 2014 a été marquée par :

- la finalisation des chantiers ;
  - l'école communale de Warisoulx,
  - du hall des travaux de l'INASEP;
  - de la salle des fêtes de Villers-Deux-Eglises...
- la remise des avant-projets et projets ;
  - de l'OPA à Ciney,
  - de l'école de Daussois,
  - du french court de Dinant,
  - des projets de logements pour les communes de Houyet et d'Ohey...
- la remise des premiers dossiers UREBA exceptionnels ;
- la remise de fiches « cadastre » d'aide à la décision pour les communes de Fernelmont, Ohey, Philippeville ;
- les études de faisabilité pour la Ville de Namur d'un parking pour le projet de la confluence au Grognon et pour un parking Place du Palais de Justice.

Plus de 60 projets communaux et provinciaux ont été traités en études et chantiers, représentant un montant global de plus de 12 millions d'Euros de travaux.





## Projets relatifs aux bâtiments communaux

Le bureau d'études réalise des projets complets impliquant les techniques principales suivantes :

- l'architecture ;
- la stabilité ;
- l'électricité ;
- le chauffage et la ventilation.

Ces dossiers « classiques » se rapportent à diverses catégories d'infrastructures dont les logements, les écoles, les crèches, les bâtiments classés, les halls de sports, les halls industriels, les plaines de jeux, les aménagements divers...

Ces dossiers comportent des études de projets techniques pour :

- le remplacement et modernisation de chaufferie ;
- la mise en conformité d'installations électriques ;
- la mise en conformité des piscines ;
- la mise en conformité des installations sanitaires (légionellose...) ;
- des études de faisabilité ;
- la réalisation de cadastres du patrimoine communal ;
- la remise d'avis techniques.





## b. Projets traités en 2014

### Projets d'égouttage exclusif

COMMUNE	INTITULÉ	ESTIM. PROJET (HTVA)
Beauraing	Refoulements rue des Carrières et Fond des Moines à Winenne	231 630,00 €
Namur	Exutoire de Suarlée - rue de Zualart	390 140,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>621 770,00 €</b>

### Projets conjoints de voirie et d'égouttage

COMMUNE	INTITULÉ	ESTIM. PROJET (HTVA)
Hastière	Plan triennal - rue de France à Hermeton	990 457,04 €
Houyet	Rue du Batis	705 000,00 €
Cerfontaine	Rue de Bauwy à Soumoy	476 099,88 €
Jemeppe	Réfection de la rue des Près à Mornimont	170 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>2 341 556,92 €</b>

### Projets d'aménagement et d'entretien de voiries

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT DE L'ESTIMATION DU PROJET (HTVA)
Andenne-Bousalle	Aménagement de la voirie rue Eugène Malherbe et rue Bousalle	833 000,00 €
Beauraing	Trottoirs 2011 - Rue du Heral	200 661,15 €
Ciney	Aménagement de la voirie latérale de la Place Monseu à Ciney	190 000,00 €
Dinant	Sécurisation des villages et de la ville	76 565,00 €
Dinant	Aménagement du centre de Thynes - phase II	505 580,00 €
Eghezée	Réfection de diverses voiries sur l'entité	233 807,65 €
Viroinval	Aménagement d'un parking sur le site de la piscine de Nismes	516 500,00 €
Yvoir	Entretien des voiries en 2014	340 000,00 €
Hastière	Domaine des Journaux	430 000,00 €
Couvin	Réfection de la rue de la Ruelle à Presgaux	88 000,00 €
Houyet	Rue des Chirettes	28 281,70 €
Houyet	Rue de Focant	98 870,00 €
La Bruyère	Hall des sports à Emines	
Yvoir	Rue du Calvaire à Yvoir	98 000,00 €
Eghezée	Entretiens 2015	645 557,00 €
Philippeville	Enduisage diverses rues 2014	150 000,00 €
Florennes	Route d'Yves-Gomezée	555 000,00 €
Philippeville	Allée des Chevreuils à Neuville	76 000,00 €
Philippeville	Chemin d'Houzenne à Romedenne	55 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>5 120 822 50 €</b>



### c. Récapitulatif des produits financiers

Le volume d'affaires de 10 498 446,54 € HTVA réalisé par le service voirie-égouttage en 2014 représente un montant d'honoraires promérités pour un montant de 715 453,46 €. Cependant, les honoraires sur projets pouvant être facturés en 2014, représentent un montant de 498 032,38 €. Ils correspondent à 70 % des honoraires sur les dossiers communaux facturés au stade projet.

Outre ces honoraires sur nouveaux projets fournis en 2014, la clôture de chantiers antérieurs a permis de facturer des honoraires sur décompte final pour un montant de 328 031,86 €.

En résumé, on peut tenir compte en 2014 des :

- honoraires facturés sur fourniture de projets communaux : 498 032,38 € ;
- honoraires facturés sur décomptes finaux : 328 031,86 €.

Le produit financier du bureau d'études est de 826 046,24 €.

### d. Perspectives 2015

Pour l'année 2015, 70 dossiers nous ont été commandés et représentent un montant de travaux d'environ 15 000 000,00€.

Si l'ensemble de ces dossiers sont réalisés, les honoraires perçus au stade projet (70 %) devraient représenter un montant total estimé à 805 000 €

L'activité entretien de voirie sera maintenue au vu des demandes enregistrées en ce début d'année 2015.

Au niveau du BEP, 4 requalifications devraient être finalisées cette année 2015.

Par ailleurs, l'année 2015 sera l'année la plus importante en ce qui concerne l'activité d'étude des dossiers repris dans les plans d'investissement communaux. Actuellement, 54 de ces dossiers ont fait l'objet d'une commande par les communes concernées auprès d'INASEP en vue d'être étudiés en 2015.







## f. Perspectives 2015

Le service travaux sera frappé de plein fouet en 2015 par une chute significative de ses produits liée d'une part au niveau de prix anormalement bas remis par les entreprises (de l'ordre de 20 % par rapport à l'année précédente) et d'autre part par le faible nombre de projets étudiés par le bureau d'études en 2013 et 2014.

En effet, en 2013 et début 2014, le bureau d'études voirie-égouttage a accompagné les communes dans l'élaboration de leur plan d'investissement et n'a pas pu étudier de nouveaux dossiers concrets sans que ce plan d'investissement ne soit validé par la Région. 2015 étant dès lors chargé en études puisque la situation s'est régularisée sur ce point, il est plus que probable que l'activité du service travaux revienne à la normale en 2016.

Par ailleurs, le service travaux est confronté de plus en plus régulièrement à la problématique des sols pollués. 2015 sera dès lors l'occasion pour les deux ingénieurs du service de se documenter et se former dans ce domaine.

Pour ce qui concerne les contrôleurs de travaux, de par la polyvalence initiée précédemment, ils seront mis à disposition à temps partiel du bureau d'études afin de lui permettre de tenir les délais convenus pour la remise des projets.





## Chantiers en cours

COMMUNE/SPGE/SPW	INTITULÉ
SPGE	Collecteur projet 3 Collecteur projet 4
Dinant	Cadastre du centre de Dinant
Gedinne	Cadastre_CAD_Gedinne
Philippeville	Merlemont-Orchidées
Ciney	Achène-Dinant et Chêne
Anhée	Salet-place
Sombreffe	Tongrinne-Gembloux
Somme-Leuze	Noiseux-Ourthe
Houyet	Houyet-Herhet
Beauraing	Beauraing-Honnay
Gembloux	Gembloux_CAD_Ernage

## Les études hydrologiques

Les études hydrologiques au carnet de commande sont reprises dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE	INTITULÉ	VALEUR DE L'ÉTUDE
Gembloux	Modélisation - Chaussée de Charleroi	€ 15 300,00
Gembloux	Place de l'Orneau	€ 28 400,00
Gembloux	Etude hydro Ernage	€ 15 300,00
Sambreville	Rue du Préal modélisation	€ 13 500,00
Namur	Coulées de boue à Vedrin (rue du Transval et Derenne)	€ 6 300,00
Namur	Coulées de boue à Marche-les-Dames (rue aux Vallées)	€ 6 000,00
Dinant	Inondations à Furfooz	€ 12 200,00
Fernelmont	5 points d'inondations	€ 19 100,00
Andenne	Etude hydraulique Landenne - rue Chant d'Oiseaux	€ 2 000,00
Gembloux	Modélisation_Chaussée de Charleroi	€ 15 300,00
Philippeville	Dimensionnement collecteur BE Assainissement**	
Ohey	Etude pour la protection des risques d'inondations à Ohey (7 points noirs)	
Namur	Plateau de Bellevue à Jambes	

Concernant l'aspect préventif et la gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'imperméabilisation croissante des sols, notre volonté est de pouvoir fournir un service plus complet et performant. Le développement de l'outil est une perspective de 2015.

Quant à la réalisation du cadastre des réseaux d'assainissement, elle suit son cours tant pour les égouts que pour les collecteurs.

Soulignons que des dossiers importants de cadastre d'égouts sont prévus dans le cadre des études hydrologiques.



## // 4.7 LABORATOIRE

### Généralités

Le laboratoire est une équipe de 12 personnes à temps plein et 2 personnes à mi-temps.

L'année 2014 a vu le départ du responsable de laboratoire et son remplacement par le personnel en place.

Il a pour mission de proposer son expertise auprès des services de l'INASEP, auprès d'autres services publics (communes de la province de Namur et du Luxembourg...) et auprès des particuliers (industriels, BEP, abonnés...).

Le chiffre d'affaire du laboratoire est d'environ un million d'Euros.

Comme en 2013, cette année a vu la stabilisation de son activité autour de ses pôles majeurs de compétence. La collaboration avec le service bureau d'études dans le cadre de la problématique « légionnelles » que peuvent rencontrer les communes ou des gestionnaires d'installations sanitaires collectives et avec le service épuration pour le prélèvement et l'analyse des eaux usées de nouvelles stations se poursuit.

L'accréditation ISO 17025 pour les prélèvements et analyses d'eaux « propres » (eaux de distribution, eaux souterraines, eaux de piscines, eaux de baignade...) permet au laboratoire d'effectuer les contrôles pour la Région wallonne des eaux potables pour les producteurs-distributeurs d'eau ainsi que le contrôle des bassins de natations tant publics que privés.

Le laboratoire traite annuellement environ 9350 échantillons, soit environ 180 échantillons/semaine. Notons que les exigences de l'accréditation imposent un nombre de contrôles (blanc, échantillons de contrôle...) d'environ 10 % du nombre total des analyses.



Laboratoire de chimie



# Laboratoire de chimie

## Activités

Le suivi des contrôles à l'attention du service exploitation des eaux usées est resté stable en 2014.

Il en est de même des contrôles réalisés sur les piscines.

On constate une légère augmentation pour les contrôles chimiques des services de distribution de l'eau par rapport à 2013.

Le contrôle de la qualité des lixiviats générés et traités sur les Centres d'Enfouissement Technique (CET), et des campagnes de prélèvements de suivi des CET s'est maintenu.

## Bilan des analyses chimiques

Ces activités conduisent à réaliser environ 1 400 contrôles de routine sur l'eau de distribution tant pour le service distribution d'eau INASEP que pour les clients externes, dont 589 pour INASEP. Ceci correspond à l'analyse d'environ 12 600 paramètres dont 5 600 sur terrain. Pour les contrôles complets, nous arrivons à 50 pour l'INASEP et 86 pour les clients externes. Les analyses de métaux, notamment pour le contrôle des raccordements en plomb, sont en augmentation suite à l'obtention de nouveaux contrats.

Le contrôle des stations d'épuration gérées par INASEP conduit à prélever environ 1 600 échantillons (environ 30 000 paramètres analysés).

Le laboratoire est équipé du matériel de pompage permettant la prise d'échantillons dans des puits piézométriques et peut prendre en charge de façon autonome cette activité. Dans ce cadre, le laboratoire est sollicité par les communes ou le BEP pour le prélèvement et l'analyse de CET.

De nombreux industriels (Materne, Maredsous...) font appel à nos services pour le prélèvement et l'analyse de leurs eaux de rejet en vue de répondre à la législation wallonne sur la taxe de déversement des eaux industrielles ou le contrôle des normes de rejet.

## Service qualité

L'essentiel de l'effort en matière de qualité porte sur le maintien de l'accréditation du laboratoire sur base de la norme ISO 17025 ainsi que sur l'extension progressive du scope des analyses accréditées.

Suite à l'audit externe BELAC de prolongation en mai 2014, l'accréditation ISO 17025 est maintenue pour les analyses en chimie et en bactériologie sur les eaux de piscine, les eaux de surface et les eaux destinées à la consommation humaine.

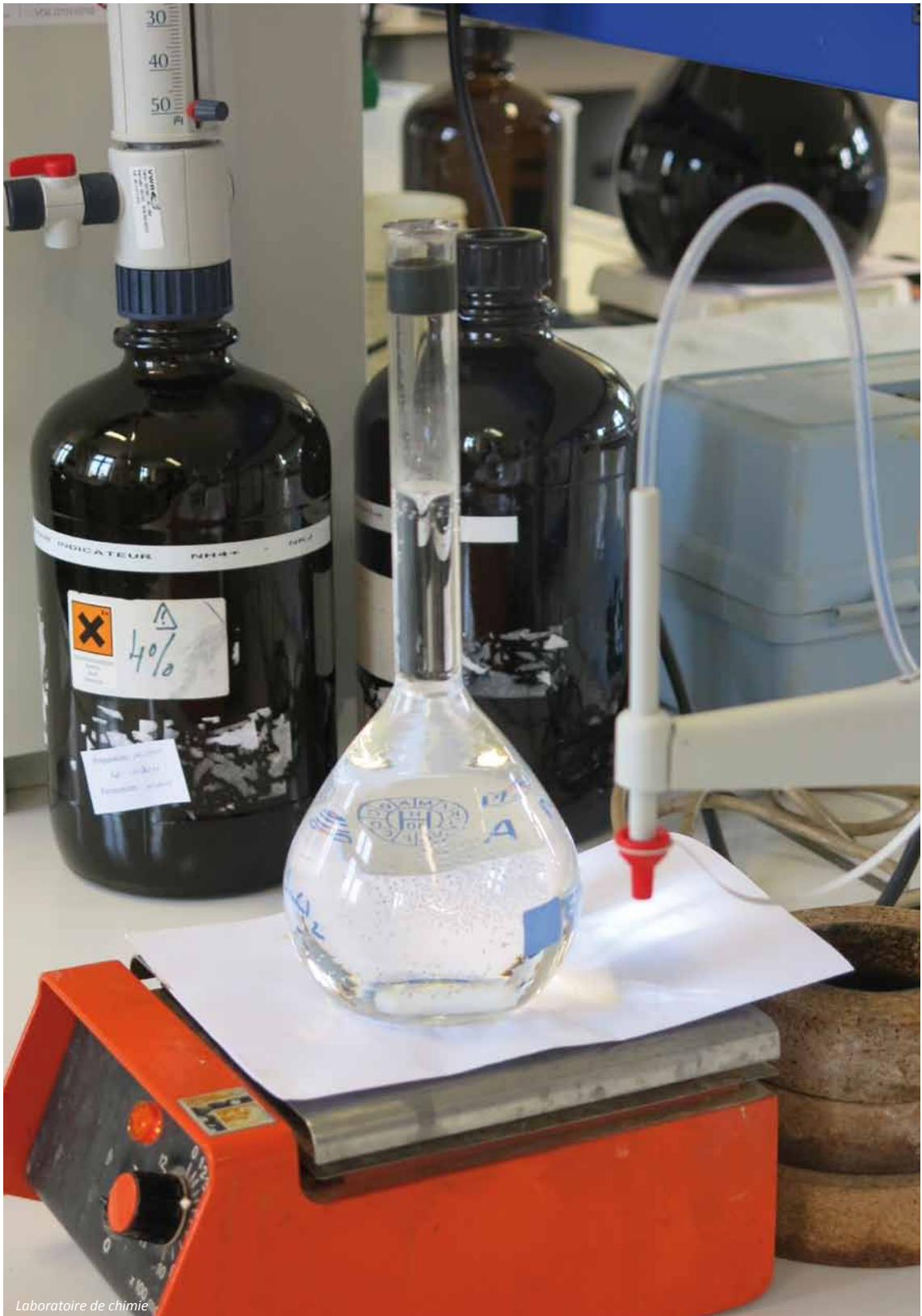
Le laboratoire a également accrédité une nouvelle méthode d'essai permettant l'analyse de l'urée dans le cadre du contrôle des eaux de piscines.

L'accréditation du prélèvement et de la détermination des chloramines dans l'air est en cours d'acceptation par l'organisme accréditeur Belac.

En matière d'eau de distribution, cette cellule « qualité » a également continué la prise en charge des missions suivantes :

- supervision et définition du plan de contrôle des eaux de distribution et des plans d'échantillonnages ;
- supervision des rapports « Qualité des eaux » à l'attention du « SPW » ;
- identification d'indicateurs de qualité, leur mise en œuvre, leur pilotage ;
- suivi et supervision de la qualité des eaux (nitrates, pesticides, micropolluants...)
- conseils et supports techniques relatifs aux traitements des eaux brutes ;
- interface avec le laboratoire et le service « distribution d'eau » en matière de résultats des analyses et la gestion des non-conformités.





Laboratoire de chimie

**257** collaboratrices et collaborateurs pour l'ensemble  
des activités de l'intercommunale

**248,95**  
équivalents temps plein

Moyenne d'âge **46** ans

**126**  
agents de moins de **45** ans

**53** femmes et  
**204** hommes

**168** statutaires et **89** contractuels



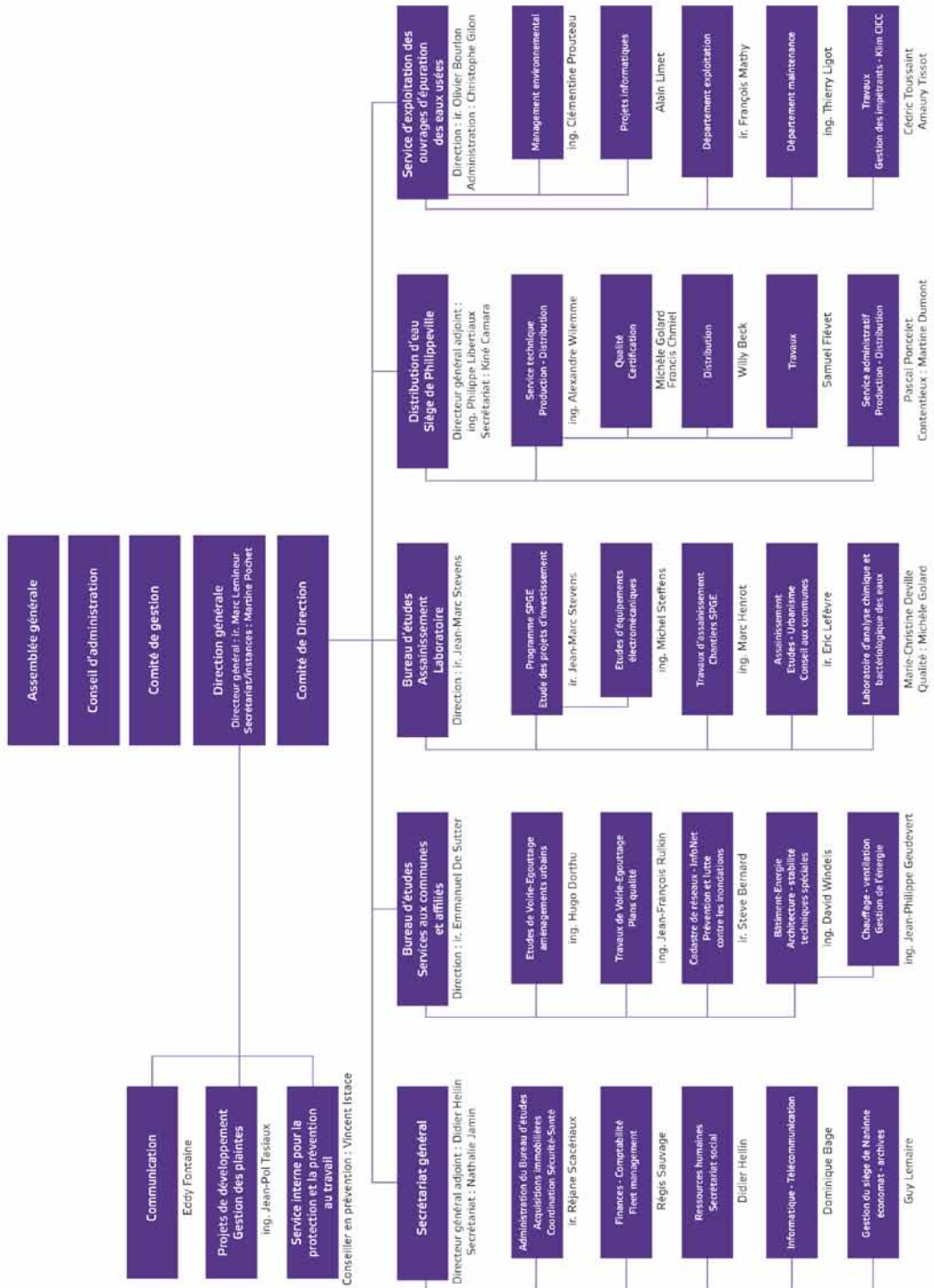
# CHAP. 5

---

## RESSOURCES INTERNES

# Organigramme fonctionnel

Situation au 12/02/2015



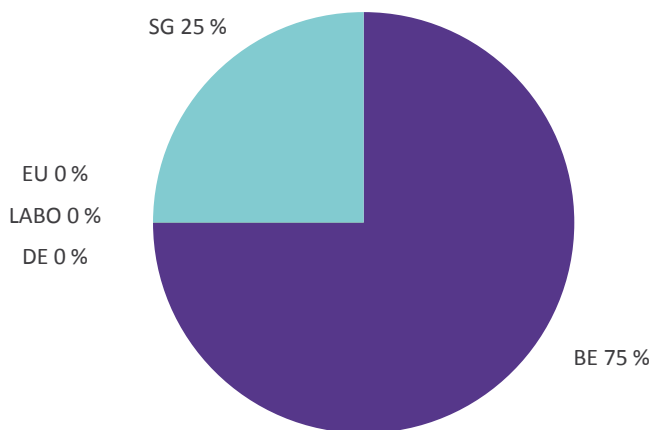


## ENTRÉES

Au cours de l'exercice 2014, l'intercommunale a recruté 4 agents à temps plein.  
Le tableau des entrées se présente comme suit :

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
<b>TOTAL NOMBRE D'ENGAGEMENTS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Contrats à durée indéterminée	1	0
Contrats à durée déterminée	0	0
statutaires	0	0
APE	3	0
<b>Sexe masculin</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Diplôme primaire	0	0
Diplôme secondaire	0	0
Diplôme supérieur non universitaire	0	0
Diplôme universitaire	2	0
<b>Sexe féminin</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Diplôme secondaire	1	0
Diplôme supérieur non universitaire	1	0
Diplôme universitaire	0	0

### Répartition des entrées par services



### Légende

- Bureau d'études
- Distribution d'eau
- Laboratoire
- Exploitation « Eaux Usées »
- Services généraux



## // 5.2 PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL



Service public fédéral  
Emploi, Travail  
et Concertation sociale

2014WebWordAF  
Direction générale Contrôle du bien-être au travail  
Direction des services généraux

### Rapport annuel du service Interne pour la prévention et la protection au travail Formulaire A - Exercice 2014

A envoyer aux directions régionales  
compétentes **avant le 1<sup>er</sup> avril 2015**

#### Attention!

Ce formulaire A est destiné à être utilisé par un employeur ayant un service interne sans sections.  
Le formulaire B est destiné à être utilisé par un employeur ayant un service interne au sein duquel sont créées **des sections**.

Le formulaire C est destiné au groupe d'employeurs qui organisent un service commun pour la prévention et la protection au travail, soit en application d'un arrêté royal pris sur base de l'article 38 de la loi du bien-être, soit en application de l'art. 50 de cette loi leur permettant de constituer une unité technique d'exploitation. Ce service commun peut avoir des sections ou non.

Pour remplir correctement ce formulaire A ou pour obtenir un formulaire B ou C, il est recommandé de lire attentivement la notice explicative.

Tous les formulaires, ainsi que la notice explicative, sont disponibles sur <http://www.emploi.belgique.be>

## 1 Données générales

### 1.1 Données d'identification de l'employeur

Dénomination officielle : INASEP  
Raison sociale (S.A. ou S.P.R.L ou A.S.B.L ... ) : SCRL  
Rue + n° : rue des Viaux 1 b  
Code postal: 5100 Commune : NANINNE  
Numéro d'identification (10 chiffres - n° 7VA + « 0 » en avant) : 0002187377  
Tél.: 081 40 75 11 // Fax : 081/40.75.45  
Adresse électronique : [info@inasep.be](mailto:info@inasep.be)  
Activité principale (description) : bureau d'études, distribution d'eau, épuration, laboratoire  
Code NACE-BEL (5 chiffres) : 41000  
Nombre de travailleurs (en 2014) : 283  
Gestionnaire (nom et fonction) : M. ir. Marc LEMINEUR, Directeur Général

Si l'employeur a **plusieurs Sièges d'exploitation**, remplir le tableau de l'annexe « sièges »

### 1.2 Données relatives au service interne pour la prévention et la protection au travail

#### 1.2.1 Qui dirige le service interne de prévention et de protection au travail?

Nom et prénom : M. Vincent ISTACE

Tél.: 081 40 75 46

#### 1.2.2 Quelle est la qualité de cette personne? (cocher la réponse adéquate)

- Gestionnaire de l'entreprise  
 Conseiller en prévention « sécurité du travail »  
 Conseiller en prévention « médecin du travail ». Dans ce cas, donner le nom du conseiller en prévention coordinateur « sécurité du travail » :





## 2.2 Renseignements relatifs aux accidents sur le lieu de travail:

	ACCIDENTS MORTELS	ACCIDENTS AVEC INCAPACITÉ PERMANENTE	ACCIDENTS AVEC INCAPACITÉ TEMPORAIRE	TOTAL	FORMULE
Nombre	0		13	13 (B)	$T_r = \frac{B \times 1.000.000}{A} = 33$
Nombre de journées- calendrier perdues	0		332	332 (C)	$T_{gr} = \frac{C \times 1.000}{A} = 0,83$
Nombre de journées forfaitaires d'incapacité	0			0 (D)	$T_{gs} = \frac{(C+D) \times 1.000}{A} = 0,83$

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents de travail : 4

Nombre d'accidents bénins : 2

## 2.3 Renseignements relatifs aux accidents survenus sur le chemin du travail

Nombre total: 1, dont 0 mortels

Remplir l'annexe « statistiques » avec les statistiques détaillées concernant les accidents dans les différents sièges d'exploitation renseignés dans l'annexe « sièges », où ont été prestées au moins **80 000** heures.

## 2.4 Nombre d'heures de travail et d'accidents du travail de certaines catégories de travailleurs

	HEURES DE TRAVAIL	ACCIDENTS DU TRAVAIL
a. Etudiants travailleurs	1998	0
b. Travailleurs intérimaires	788	0
c. Travailleurs d'employeurs externes (travail par contrat)		

## 3 Renseignements relatifs à la sécurité du travail

### 3.1 Donner les mesures les plus importantes prises en 2014 pour promouvoir ou assurer la sécurité du travail (consulter la note explicative)

MESURES PRISES	INITIATEUR
a. Poursuite des mises en conformité RGIE des TGBT	Distribution d'eau
b. Poursuite des mises en place de protections collectives	Distribution d'eau
c. Formation: secouriste, clarck, nacelle	Exploitation eaux usées
d. Formation enclenchement cabine haute tension	Exploitation eaux usées
e. Renouvellement des EPI sur tout service (épuration, bureau études, distribution d'eau)	Direction

### 3.2 Renseignements relatifs aux contrôles obligatoires:

GENRE DES APPAREILS ET INSTALLATIONS CONTRÔLÉS	NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE
Appareils de levage (ascenseurs, grues, élévateurs... )	244
Installations électriques haute tension	81
Installations électriques basse tension	85
Appareils à vapeur	0
Autres (préciser : harnais ou ceintures ou... ) : incendie, gaz	8



## 7.2 Incidents de nature psychosociale qui se sont répétés

Nombre: 5

Nature : Intervention formelle, demande de participation du SPMT, accueil, écoute, intervention préventive

Statut des personnes concernées : employés (contractuels, agents nommés)

## 7.3 Incidents de nature psychosociale communiqués directement à la personne de confiance ou au conseiller en prévention compétent

### 7.3.1 Interventions informelles

- a. Nombre d'interventions de la personne de confiance : 8
- b. Nombre d'interventions du conseiller en prévention : 1
- c. Parties concernées :
  - C.1. Nombre en fonction du demandeur de l'intervention :
    - C.1.1. Employeur : 0
    - C.1.2. Travailleur : 7
    - c.1.3. Membre de la ligne hiérarchique : 1
  - C.2. Nombre en fonction de la personne mise en cause :
    - C.2.1. Employeur : 1
    - C.2.2. Travailleur : 4
    - C.2.3. Membre de la ligne hiérarchique : 3
    - C.2.4. Autres personnes sur les lieux de travail :
- d. Nombre en fonction du type d'intervention:
  - d.1. Conseil, accueil : 7
  - d.2. Intervention : 4
  - d.3. Conciliation : 1
  - d.4. Autre : -

### 7.3.2 Interventions formelles

- a. Nombre total de plaintes motivées : 1
- b. Nombre total de plaintes motivées déposées à la suite d'une intervention informelle :
- c. Parties concernées
  - C.1. Nombre en fonction du plaignant :
    - C.1.1. Employeur :
    - c.1.2. Travailleur :
    - c.1.3. Membre de la ligne hiérarchique :
  - C.2. Nombre en fonction de la personne mise en cause :
    - C.2.1. Employeur :
    - C.2.2. Travailleur :
    - C.2.3. Membre de la ligne hiérarchique :
    - C.2.4. Autres personnes sur les lieux de travail :
- d. Nombre de faits selon leur nature :
  - d.1. Violence :
  - d.2. Harcèlement moral :
  - d.3. Harcèlement sexuel :
  - d.4. Autre :
- e. Nombre de mesures :
  - e.1. Mesures individuelles :
  - e.2. Mesures collectives :
  - e.3. Pas de mesures :
  - e.4. Intervention de l'Inspection du contrôle du bien-être au travail :



## Annexe « sièges » : Liste des sièges d'exploitation de 10 travailleurs ou plus

NUMÉRO D'ORDRE DU SIÈGE D'EXPLOITATION	NOM COMMERCIAL	ADRESSE DU SIÈGE D'EXPLOITATION (rue - code postal - commune)	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	CODE NACE-BEL OU DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE	TÉL. - FAX - EMAIL GESTIONNAIRE (NOM ET FONCTION)
1.	INASEP	Rue des Viaux 1b à 5100 Naninne	107	41000	Tél. 081 40 75 85 Fax : 081 40 75 45 E-mail : imarc.lemineur@inasep.be Gestionnaire : ir Marc LEMINEUR
2.	INASEP	Rue de l'Hôpital 6 à 5600 Philippeville. Distribution d'eau	87	41000	Tél. 071 66 05 00 Fax : 071 66 80 18 E-mail : philippe.libertiaux@inasep.be Gestionnaire : ing Ph. LIBERTIAUX
3.	INASEP	Station épuration de Lives-Brumagne. Exploitation des eaux usées	89	41000	Tél. 081 40 75 86 Fax : E-mail : olivier.bourlon@inasep.be Gestionnaire : ir Olivier BOURLON
4.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
5.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
6.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
7.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
8.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
9.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :





## Rapport du Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail relatif aux activités effectuées pour votre établissement

**Année : 2014**  
**Numéro d'affiliation : 2509**  
**Antenne SPMT-ARISTA : NMR**

### Contenu :

1. Renseignements relatifs à la santé des travailleurs
  - 1.1 Travailleurs à examiner périodiquement
  - 1.2 Autres travailleurs examinés
  - 1.3 Examens réalisés
  - 1.4 Actes techniques réalisés
2. Renseignements relatifs à la gestion des risques
  - 2.1 Missions réalisées
  - 2.2 Renseignements relatifs à la prévention de la charge psychosociale

### Identification du SEPP

Nom de SEPP :	SPMT-ARISTA	Directeur de division,	Directeur Général,
Numéro d'agrément :	SEXTD30	G. BISCOP	Dr J. MARDAGA
Antenne de gestion :	Namur		
Adresse :	Rue Eugène Thibaut 1A		
Localité :	5000 Namur		
Personne de contact :	Bernadette Somme		
Téléphone :	081 72 87 46		
Fax :	081 72 87 57		
Adresse e-mail :	bemadette.somme@spmt-arista.be		
Website :	www.spmt.be		

### Identification de l'entreprise à qui est destiné le rapport

Nom :	INTERC. NAMUROISES SERVICES PUBLICS.
Numéro de la BCE :	218735790
Adresse :	RUE DES VIAUX 1B, PARC INDUSTRIEL - 5100 NANINNE
Téléphone, fax :	Tél. : 081 40 75 18 Fax : 081/40.75.75
Numéro d'affiliation au SEPP :	2509
Catégorie d'entreprise :	A



Le(s) médecin(s) du travail,  
  
DR DÉBORSU NICOLE





### 1.3 Examens réalisés

#### a. Nombre d'examens par type

Travailleurs à surveillance de santé périodique (1.1)

TRIMESTRES

2014		1	2	3	4
7	1. Evaluation de santé préalable à l'embauche (001)	3	2	1	1
156	2. Evaluation de santé périodique (002)	53	34	51	18
	3. Evaluation de santé préalable à un changement de risque (003)				
41	4. Examen de reprise du travail (004+006)	17	5	9	10
	5. Examen de pré-reprise du travail (104+106)				
	6. Examen dans le cadre de la protection de la maternité/allaitement (005+013+016)				
5	7. Examens spontanés (007)	2	3		
8	8. Examens provoqués sur précédent examen (021+022)	2	4	2	
	9. Evaluation de santé d'un travailleur en incapacité définitive en vue de sa réintégration (008)				
	10. Surveillance de santé prolongée (023)				
	11. Extension de surveillance de santé (010)				
8	12. Evaluation écran (014)	5	1		2
18	13. Autres	3	4	5	6
243					

Autres travailleurs (1.2)

TRIMESTRES

2014		1	2	3	4
10	1. Evaluation de santé préalable à l'embauche (001)		9	1	
	2. Evaluation de santé périodique (002)				
	3. Evaluation de santé préalable à un changement de risque (003)				
	4. Examen de reprise du travail (004+006)				
	5. Examen de pré-reprise du travail (104+106)				
	6. Examen dans le cadre de la protection de la maternité/allaitement (005+013+016)				
	7. Examens spontanés (007)				
	8. Examens provoqués sur précédent examen (021+022)				
	9. Evaluation de santé d'un travailleur en incapacité définitive en vue de sa réintégration (008)				
	10. Surveillance de santé prolongée (023)				
	11. Extension de surveillance de santé (010)				
	12. Evaluation écran (014)				
	13. Autres				
10					



## 1.4 Actes techniques réalisés

### a. Nombre d'actes techniques par type

Travailleurs à surveillance de santé périodique (1.1)

TRIMESTRES

2014		1	2	3	4
2	1. Radiographies « thorax »		1		1
	2. Radiographies « squelette »				
56	3. Examens biologiques sanguins et urinaires	14	16	12	14
	4. Intradermo-réactions				
29	5. Audiométries	13	4	7	5
47	6. Tests visuels	18	9	13	7
1	7. Spirométries			1	
1	8. ECG.+ épreuves d'effort		1		
13	9. Vaccins tétanos et diphtérie	5	3	4	1
11	10. Vaccins hépatites	4	2	1	4
	11. Vaccins grippe				
	12. Vaccins autres				
2	13. Autres			2	
162					

Autres travailleurs (1.2)

TRIMESTRES

2014		1	2	3	4
	1. Radiographies « thorax »				
	2. Radiographies « squelette »				
	3. Examens biologiques sanguins et urinaires				
	4. Intradermo-réactions				
	5. Audiométries				
	6. Tests visuels				
	7. Spirométries				
	8. ECG.+ épreuves d'effort				
	9. Vaccins tétanos et diphtérie				
	10. Vaccins hépatites				
	11. Vaccins grippe				
	12. Vaccins autres				
	13. Autres				

## 2. Gestion des risques

### 2.1 Missions réalisées

Nombre d'interventions (contacts, rendez-vous en firme, réunions...)

	TRIMESTRES					Annulées	Refusées
	TOTAL	1	2	3	4		
Enquêtes périodiques de lieux de travail	14	6	3	2	3		
Participation aux CPPT et CCB	7	2	2		3		
Interventions concernant les aspects psychosociaux	1	1					
Analyse déclaration accident de travail							
Enquête concernant un accident de travail (>3 jrs)							
Enquête spécifique approfondie accident grave							
Autres enquêtes et analyses des risques	2	1			1		
Avis, propositions	7	1	2	1	3		
Collaboration, participation, remplacement	28	10	4	3	11		
Formations, sensibilisations							

**Intervention concernant les aspects psychosociaux :**  
Reprend toutes les interventions des conseillers en prévention dans le cadre des dossiers individuels et collectifs durant l'année ciblée

**Autres enquêtes et analyses des risques :**  
Reprend toutes les interventions dans le cadre d'enquêtes détaillées ou globales ainsi que les analyses des risques réalisées pour tous les domaines de prévention confondus

**Avis, propositions :**  
Reprend tous les avis et propositions remis, avec ou sans déplacement dans l'entreprise

## 2.2 Renseignements relatifs à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail

Incidents de nature psychosociale communiqués directement à la personne de confiance ou au conseiller en prévention compétent :

**Interventions informelles :** **A compléter par le SIPP**

a. Nombre d'interventions de la personne de confiance :	
b. Nombre d'interventions du conseiller en prévention :	
c. Parties concernées :	
c.1. Nombre en fonction du demandeur de l'intervention :	
c.1.1. Employeur :	
c.1.2. Travailleur	
c.1.3. Membre de la ligne hiérarchique :	
c.2. Nombre en fonction de la personne mise en cause :	
c.2.1. Employeur	
c.2.2. Travailleur	
c.2.3. Membre de la ligne hiérarchique	
c.2.4. Autres personnes sur les lieux de travail	
d. Nombre en fonction du type d'intervention :	
d.1. Conseil, accueil :	
d.2. Intervention :	
d.3. Conciliation :	
d.4. Autre :	

**Interventions formelles :**

a. Nombre total de plaintes motivées :	
b. Nombre total de plaintes motivées déposées à la suite d'une intervention informelle :	
c. Parties concernées	
c.1. Nombre en fonction du plaignant :	
c.1.1. Employeur :	
c.1.2. Travailleur	
c.1.3. Membre de la ligne hiérarchique	
c.2. Nombre en fonction de la personne mise en cause :	
c.2.1. Employeur	
c.2.2. Travailleur	
c.2.3. Membre de la ligne hiérarchique :	
c.2.4. Autres personnes sur les lieux de travail	
d. Nombre de faits selon leur nature :	
d.1. Violence :	
d.2. Harcèlement moral :	
d.3. Harcèlement sexuel :	
d.2. Autre :	
e. Nombre de mesures :	
e.1. Mesures individuelles :	
e.2. Mesures collectives :	
e.3. Pas de mesures :	
e.4. Intervention de l'inspection du contrôle du bien-être au travail :	
<b>Intervention(s) en cours et demande(s) sans suite de la part du travailleur :</b>	
a. Nombre d'intervention(s) et/ou demande(s)	



### 5.3.4 Contribution interne

- Implantation de la nouvelle image graphique d'INASEP
  - Adaptation à la charte graphique de la décoration des véhicules récents et nouveaux
  - Mise en forme de certains documents pour lesquels la charte n'était pas encore d'application
  - Cartes de visites
- Coordination des visites dans les communes
- Secrétariat du comité commercial
- Relation Presse
  - Réalisation et diffusions des communiqués de presse
  - Accueil de la presse lors de nos manifestations



Journée Découverte Entreprise 2014- Visite de la station de Dinant



Salon des Mandataires 2014





## // 5.4 INFORMATIQUE

### 5.4.1 Faits marquants

#### Mise en ligne du nouveau site Internet

- Mise en exploitation du nouveau site Internet [www.inasep.be](http://www.inasep.be) par le service Communication de l'Inasep.
- Développement et mise en service d'une publication automatique sur ce site, de tous les avis de marché actifs, publiés par l'Inasep.

#### Tirage et pliage de plans

- Achat d'une imprimante et plieuse de plans de grand format (A0) Avec fonction scanner et capable d'assurer la reproduction de plans de qualité et en grande quantité, en noir et blanc et en couleur.
- Cette solution a été dimensionnée pour pourvoir suppléer les services offerts par la province jusqu'à présent, le cas échéant, et permettre la dématérialisation prochaine des documents de grand format.

#### Logiciels de gestion du Bureau d'études

- Mise en exploitation rationnelle et cohérente de logiciel de gestion des projets du bureau d'études, avec l'aide des sociétés A2BM, 3P et Agilos. Installation d'un serveur Linux plus stable, pour ces applications, que le serveur initialement prévu.
- Mise en place d'un CRM (Customer Relationship Management) pour le suivi des contacts clients.

#### Courrier Entrant

- Généralisation de la mise en exploitation de la gestion informatisée de courrier entrant et de sa distribution via Cindoc, pour le courrier de Philippeville.
- Mise en place d'une gestion rationnelle des courriers électroniques adressés à l'Inasep sur les adresses [info@inasep.be](mailto:info@inasep.be) et [InfoDE@inasep.be](mailto:InfoDE@inasep.be).

#### Gestion des travaux

- Développement et mise en exploitation d'un logiciel de gestion des prestations des surveillants de chantiers pour permettre une facturation plus régulière.

#### Généralisation du Réseau Wifi

- Installation sur les principaux sites de l'Inasep, de points d'accès Wifi sécurisés à usage tant interne qu'externe, afin de permettre à nos agents et à nos visiteurs, l'accès à Internet depuis leurs appareils mobiles, PC portables, Smartphones et tablettes.

#### Réduction des coûts de télécommunication

- Réalisation d'un audit des Télécom, par la société Néoditel, sur base de l'ensemble des factures payées en 2013, à nos différents fournisseurs (Win, Belgacom, Proximus et Mobistar) et renégociation de nos différents contrats. Economie annuelle escomptée de plus de 11,5 % du budget annuel.

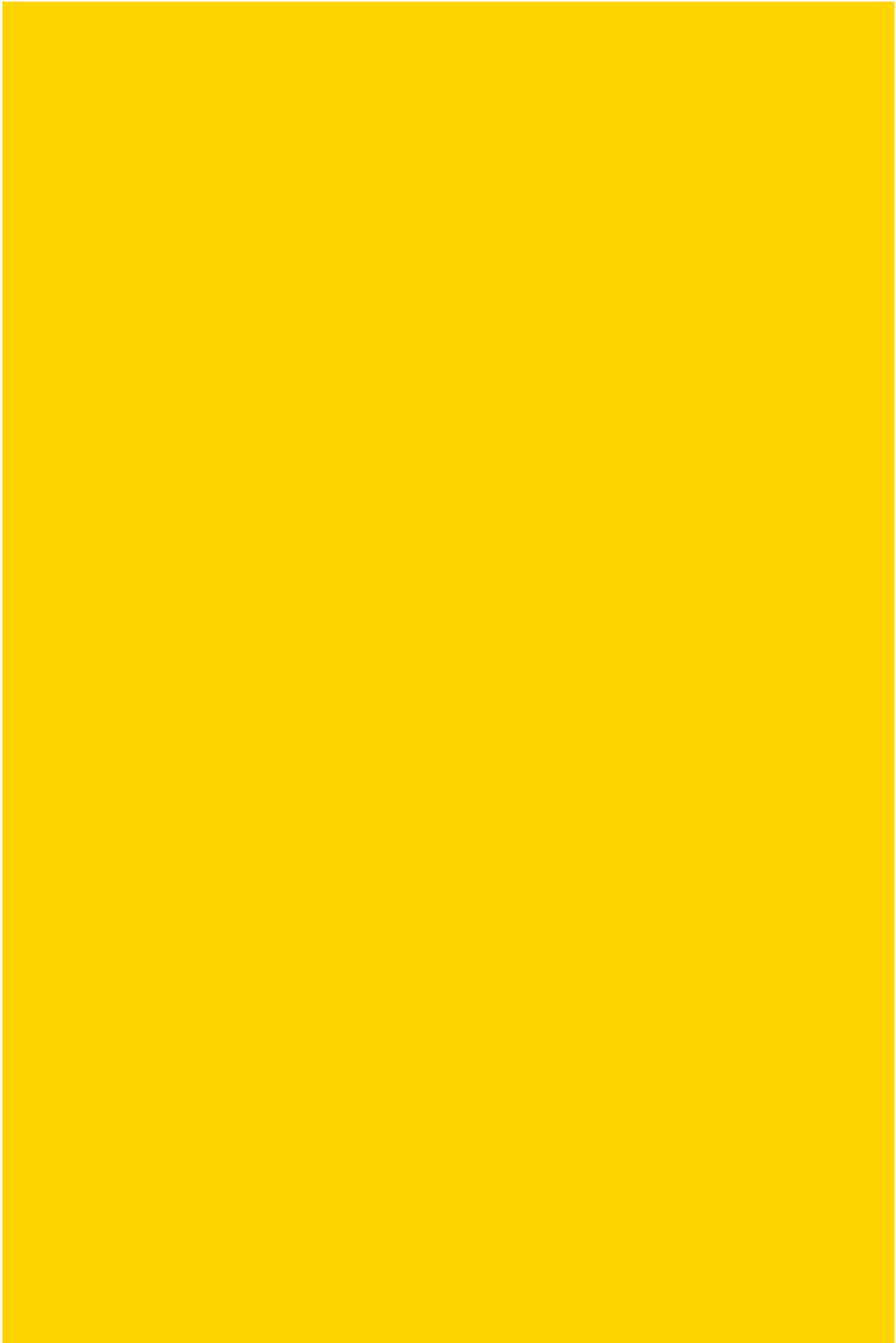


## Acquisition d'un logiciel de BI (Business Intelligence)

- Choix et acquisition d'un logiciel de BI pour l'exploitation des données des différentes bases de données de l'Inasep (Epuration, Distribution d'eau, Comptabilité...) après réalisation d'un POC (Proof Of Concept) sur les données du bilan annuel 2013, en Epuration. L'exploitation de ce logiciel est prévue en 2015 pour la production de rapports et tableaux de bord dans divers domaines : statistiques et gestion du courrier dématérialisé, comptabilité, distribution d'eau et autres.







# CHAP. 6

---

## FINANCES

## // 6.1 COMPTE DE RÉSULTATS BNB AU 31/12/14

	2014	2013	VARIATION
<b>Résultat global</b>	<b>-1 154 291,16</b>	<b>-390 375,83</b>	<b>-763 915,33</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-565 781,26</b>	<b>-898 468,61</b>	<b>332 687,35</b>
Chiffre d'affaires	36 614 026,48	37 901 537,99	-1 287 511,51
En-cours BE	-1 567 664,74	-3 351 686,14	1 784 021,40
Production immobilisée	1 605 438,04	3 506 425,09	-1 900 987,05
Autres produits d'exploitation	7 796 486,80	4 872 818,25	2 923 668,55
Approv. et marchandises	7 793 505,20	4 020 653,66	3 772 851,54
Services et biens divers	12 977 750,88	13 492 253,33	-514 502,45
Rémunérations, charges soc	15 116 960,62	16 277 993,26	-1 161 032,64
Dotations aux amortissements	8 900 932,34	5 498 773,33	3 402 159,01
Autres charges d'exploitation	224 918,80	4 537 890,22	-4 312 971,42
<b>Résultat financier</b>	<b>-272 969,01</b>	<b>-250 828,15</b>	<b>-22 140,86</b>
Produits financiers	6 183 894,58	2 707 284,02	3 476 610,56
Charges financières	6 456 863,59	2 958 112,17	3 498 751,42
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-315 540,89</b>	<b>758 920,93</b>	<b>-1 074 461,82</b>
Produits exceptionnels	12 981,37	773 250,93	-760 269,56
Charges exceptionnelles	328 522,26	14 330,00	314 192,26
<b>Résultat global</b>	<b>-1 154 291,16</b>	<b>-390 375,83</b>	<b>-763 915,33</b>



## // 6.2 BILAN BNB AU 31/12/2014

ACTIF			
	2014	2013	VARIATION
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>148 286 681,54</b>	<b>81 305 142,59</b>	<b>66 981 538,95</b>
II Immobilisations incorporelles	294 801,34	168 873,54	125 927,80
III Immobilisations corporelles	145 953 125,47	79 500 755,52	66 452 369,95
IV Immobilisations financières	2 038 754,73	1 635 513,53	403 241,20
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>32 088 611,87</b>	<b>28 447 715,85</b>	<b>3 640 896,02</b>
V Créances à plus d'un an	4 057 532,73	4 857 794,32	-800 261,59
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	3 785 158,68	4 184 174,21	-399 015,53
VII Créances à un an au plus	16 061 153,18	13 569 849,73	2 491 303,45
VIII Placements de trésorerie	1 295 090,16	1 260 211,35	34 878,81
IX Valeurs disponibles	1 677 403,73	1 505 585,15	171 818,58
X Comptes de régularisation	5 212 273,39	3 070 101,09	2 142 172,30
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>180 375 293,41</b>	<b>109 752 858,44</b>	<b>70 622 434,97</b>
PASSIF			
	2014	2013	VARIATION
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>30 986 646,96</b>	<b>31 564 058,64</b>	<b>-577 411,68</b>
I Capital	24 354 536,04	23 686 615,48	667 920,56
III Plus-values de réévaluation	61 849,43	61 849,43	0,00
IV Réserves	7 334 990,84	5 438 497,64	1 896 493,20
V Bénéfice reporté	-1 514 978,90	1 535 805,46	-3 050 784,36
VI Subsidés en capital	750 249,55	841 290,63	-91 041,08
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 151 514,39</b>	<b>906 293,37</b>	<b>245 221,02</b>
VII A.Provisions pour risques et charges	1 151 514,39	906 293,37	245 221,02
<b>DETTES</b>	<b>148 237 132,06</b>	<b>77 282 506,43</b>	<b>70 954 625,63</b>
VIII Dettes à plus d'un an	121 729 415,59	55 193 627,46	66 535 788,13
IX Dettes à un an au plus	18 294 151,94	13 527 683,68	4 766 468,26
X Comptes de régularisation	8 213 564,53	8 561 195,29	-347 630,76
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>180 375 293,41</b>	<b>109 752 858,44</b>	<b>70 622 434,97</b>

## // 6.3 ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Après un exercice 2013 qui s'est clôturé par une perte de 390 375,83 €, le compte de résultat 2014 présente une perte de -1 154 291,16 €, soit une perte moins importante que celle annoncée lors de l'AG de décembre 2014 dans le cadre de la modification budgétaire 2014.

Cette perte au compte de résultats 2014 avait été annoncée à hauteur de -1 734 994,86 € en Assemblée générale du 17 décembre 2014. En effet, les travaux budgétaires menés au dernier trimestre 2014 en vue de la préparation du budget 2015 avaient conduit au constat d'une dégradation importante de la conjoncture en 2014 pour notre intercommunale. Il avait été indiqué que cette dégradation impacterait négativement nos résultats de 2014 à 2016 au moins.

La différence constatée entre la perte présentée au compte de résultats 2014 et celle annoncée dans le cadre de la modification budgétaire 2014 (-1 154 291,19 € contre - 1 734 994,86 €) s'explique principalement par les éléments suivants :

- la récupération de la provision constituée pour le simple pécule de vacances, provision qui ne se justifie pas au regard du régime « services publics » adopté par l'intercommunale en matière d'octroi de congés annuels (1 128 000 € de réduction de dépenses) ;
- l'augmentation de la provision pour les arriérés de droits et heures supplémentaires du personnel, pour répondre à la demande du réviseur (340 000 € en augmentation de dépenses) ;
- une réduction plus importante des honoraires du bureau d'études (-501 892,26 € de réduction de produits) ;
- des dépenses en charges salariales inférieures aux prévisions ;
- une moindre production immobilisée et une réduction des dépenses en marchandises, sous-traitance, services et biens divers.

Les éléments principaux expliquant cette dégradation ont été exposés dans le plan pluriannuel financier adopté par l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2014.

Les principales mesures décidées dans le cadre du plan financier pluriannuel du 17 décembre 2014 (intitulé « Valorisation financière du plan stratégique 2014-2016 et actions correctives ») visent à rationaliser le fonctionnement de l'intercommunale et accroître l'efficacité tout en évitant une restructuration contreproductive qui mettrait en péril les services rendus aux associés et affecterait significativement le personnel en tenant compte de la réalité particulière de notre intercommunale. Ces mesures ont pour objectif un retour à l'équilibre progressif de nos activités avec une perspective fixée à 2017-2018 pour ce retour à l'équilibre. Les principales mesures adoptées dans ce cadre sont :

- une démarche de « cost-cutting » ;
- la réduction des coûts des services généraux ;
- la maîtrise des dépenses de personnel et le non remplacement d'une vingtaine de personnes ;
- la réorganisation du service de production et de distribution d'eau ;
- la demande d'application complète de la nouvelle tarification du CVD demandée par l'intercommunale ;
- l'amélioration des produits des Services aux associés au travers d'un renforcement de leur qualité, d'une révision des tarifs et d'une politique de croissance et de redéploiement des prestations.

## // 6.4 RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'exercice 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31/12/2014.

### 6.4.1 Commentaires sur le compte de résultats

	2014	2013	VARIATION
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-565 781,26</b>	<b>-898 468,61</b>	<b>332 687,35</b>
Chiffre d'affaires	36 614 026,48	37 901 537,99	-1 287 511,51
En-cours BE	-1 567 664,74	-3 351 686,14	1 784 021,40
Production immobilisée	1 605 438,04	3 506 425,09	-1 900 987,05
Autres produits d'exploitation	7 796 486,80	4 872 818,25	2 923 668,55
Approv. et marchandises	7 793 505,20	4 020 653,66	3 772 851,54
Services et biens divers	12 977 750,88	13 492 253,33	-514 502,45
Rémunérations, charges soc	15 116 960,62	16 277 993,26	-1 161 032,64
Dotations aux amortissements	8 900 932,34	5 498 773,33	3 402 159,01
Autres charges d'exploitation	224 918,80	4 537 890,22	-4 312 971,42

#### I. Chiffre d'affaires + En-cours BE

Le montant global du chiffre d'affaires et des en-cours est en diminution de 500 000 €.

Les produits des bureaux d'études sont en régression de 1 500 000 €. Par contre, la vente d'eau a augmenté de 1 000 000 € (augmentation CVA et CVD) et les produits d'exploitation de l'épuration de 550 000 € (augmentation équivalente en charges).

#### II. Production immobilisée

La production immobilisée a été importante les 5 dernières années de par le fait du remplacement obligatoire des raccordements en plomb. Cette opération s'est terminée durant le premier trimestre 2014. De ce fait, la production immobilisée est en diminution de 1 900 000 €.

#### III. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en augmentation de 2 900 000 € suite à la conclusion de nouveaux contrats de leasings de stations d'épuration SPGE dont celles de Namur et Mornimont.

#### IV. Approvisionnement et marchandises

Les approvisionnements et marchandises apparaissent en augmentation de 3 800 000 € mais cela est dû au reclassement en 2014 de la redevance CVA qui était auparavant en autres charges d'exploitation. Cette redevance étant liée directement à notre volume d'eau vendue et refacturée telle quelle au consommateur, elle doit donc être considérée comme une marchandise. La sous-traitance est en diminution de 1 200 000 €.

#### V. Services et biens divers

Les services et biens divers sont en diminution de 500 000 €. Les biens et services du service de l'épuration des eaux usées ont augmenté de 340 000 € et l'entretien du réseau de distribution d'eau a diminué de 740 000 €. Le cost-cutting appliqué sur certains autres postes durant 2014 a permis d'éviter une augmentation de la charge.

## VI. Rémunérations et charges sociales

Le poste rémunérations apparaît en diminution de 1 160 000 €. Il n'en est rien car nous n'avons cette année pas provisionné le simple pécule de vacances des travailleurs car il est payé à l'INASEP l'année des prestations et pas l'année suivant les prestations comme c'est le cas chez la majorité des employeurs. Cette méthode de calcul a été mise en place erronément depuis plus de 20 ans. En ne tenant pas compte de cet élément, les rémunérations sont en diminution de 100 000 €.

## VII. Dotation aux amortissements et provisions pour risques et charges

La dotation aux amortissements est de 8 240 000 €, soit une augmentation de 2 850 000 € due aux nouveaux contrats de leasing de 4 stations d'épuration.

La mise en place du nouveau programme de facturation de la distribution d'eau ne nous ayant pas permis d'envoyer de rappels en 2014, la réduction de valeur sur les créances Distribution d'Eau a été augmentée de 425 000 €. Il est à noter qu'en 2014 nous avons récupéré 150 000 € de créances qui étaient en réduction de valeur.

Suite à l'augmentation du pot des heures supplémentaires et des congés à récupérer, nous avons dû provisionner 340 000 € supplémentaires.

## VIII. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont en diminution de 4 300 000 € suite au reclassement de la redevance CVA en marchandises.

## IX. Résultat financier

	2014	2013	VARIATION
<b>Résultat financier</b>	<b>-272 969,01</b>	<b>-250 828,15</b>	<b>-22 140,86</b>
Produits financiers	6 183 894,58	2 707 284,02	3 476 610,56
Charges financières	6 456 863,59	2 958 112,17	3 498 751,42

L'augmentation des charges et des produits financiers provient des intérêts sur les leasings de stations d'épuration conclus en 2014.

Nos charges financières augmenteront en 2015 suite à un crédit de 5 000 000 € conclu fin 2014, crédit afin de financer sur le long terme les gros investissements dans le cadre du remplacement des raccordements en plomb.

## X. Résultat exceptionnel

	2014	2013	VARIATION
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-315 540,89</b>	<b>758 920,93</b>	<b>-1 074 461,82</b>
Produits exceptionnels	12 981,37	773 250,93	-760 269,56
Charges exceptionnelles	328 522,26	14 330,00	314 192,26

Les charges exceptionnelles proviennent pour 120 000 € d'une diminution de la régularisation des décomptes Eaux Usées de 2010 à 2013. Nous avons également dû payer 70 000 € de précompte mobilier sur les revenus 2012 et 2013 provenant des locations d'antennes GSM. Suite à une renégociation avec la SPGE sur la manière d'établir le décompte Epuration, nous avons obtenu une régularisation de 600 000 € pour les trois années antérieures. Le Service Technique Provincial nous a facturé tardivement plus de 40 000 €.

	2014	2013	VARIATION
<b>Résultat à affecter</b>	<b>-1 154 291,16</b>	<b>-390 375,83</b>	<b>-763 915,33</b>

## 6.4.2 Commentaires sur le bilan

	2014	2013	VARIATION
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>148 286 681,54</b>	<b>81 305 142,59</b>	<b>66 981 538,95</b>
Immobilisations incorporelles	294 801,34	168 873,54	125 927,80
Immobilisations corporelles	145 953 125,47	79 500 755,52	66 452 369,95
Immobilisations financières	2 038 754,73	1 635 513,53	403 241,20

### I. Actifs immobilisés

Nous avons investi principalement dans de nouveaux logiciels de facturation d'eau et de comptabilité (200 000 €) et dans 4 stations d'épuration (72 500 000 €).

	2014	2013	VARIATION
<b>Actifs circulants</b>	<b>32 088 611,87</b>	<b>28 447 715,85</b>	<b>3 640 896,02</b>
Créances à plus d'un an	4 057 532,73	4 857 794,32	-800 261,59
Stocks et commandes en cours	3 785 158,68	4 184 174,21	-399 015,53
Créances à un an au plus	16 061 153,18	13 569 849,73	2 491 303,45
Placements de trésorerie	1 295 090,16	1 260 211,35	34 878,81
Valeurs disponibles	1 677 403,73	1 505 585,15	171 818,58
Comptes de régularisation	5 212 273,39	3 070 101,09	2 142 172,30

### II. Créances à plus d'un an

Elles sont composées de la facturation en 2001 de droits de superficie de certaines stations d'épuration ; nous récupérerons cette créance auprès de la SPGE sur 20 ans à raison de 800 000 € par an.

### III. Stocks

Les stocks D.E. ont augmenté de 20 000 € et s'élèvent à 165 000 €.

### IV. En-cours

Les en-cours des bureaux d'études ont diminué de 1 570 000 €.

Un projet de valorisation des eaux d'exhaure sur Florennes est en chantier. Au 31/12/2014, l'en-cours du chantier était de 1 140 000 €. Ce projet sera transféré en investissement et amorti lorsqu'il sera terminé.

### V. Créances à un an au plus

Au niveau des clients, on note une augmentation de la créance des clients distribution d'eau de 2 500 000 €. Trois facteurs sont à l'origine de ce dérapage. D'abord, la complexité de la reprise informatique des données, nous a empêchés de facturer de janvier à mi-juin 2014. Ensuite, la décision prise de facturer anticipativement l'abonnement Coût Vérité Distribution et Coût Vérité Assainissement a entraîné une facturation supplémentaire par rapport à 2013 de 3 650 000 € TVA comprise. Enfin, aucun rappel n'a été envoyé du fait des problèmes de facturation.

La réduction de valeur des créances distribution d'eau s'élève à 1 830 000 € (+420 000) et s'est effectuée conformément aux règles d'évaluation.

### VI. Placements de trésorerie

Il s'agit d'un placement de 1 100 000 € d'octobre 2009 venant à échéance en octobre 2017.

## VII. Valeurs disponibles

Notre trésorerie à court terme au 31 décembre 2014 était stable.

## VIII. Comptes de régularisation

Les produits acquis sont composés essentiellement du différentiel comptable engendré par les écritures des leasings des stations d'épuration, ceci afin que les produits et les charges concernant ces éléments se neutralisent lors du décompte annuel du secteur Epuration.

En 2014, nous avons dû passer 2 000 000 € de produits acquis pour équilibrer l'opération.

	2014	2013	VARIATION
<b>Capitaux propres</b>	<b>30 986 646,96</b>	<b>31 564 058,64</b>	<b>-577 411,68</b>
Capital	24 354 536,04	23 686 615,48	667 920,56
Plus-values de réévaluation	61 849,43	61 849,43	0,00
Réserves	7 334 990,84	5 438 497,64	1 896 493,20
Bénéfice reporté	-1 514 978,90	1 535 805,46	-3 050 784,36
Subsides en capital	750 249,55	841 290,63	-91 041,08

## IX. Capital

Une souscription de 340 000 € en part G (égouttage) a été effectuée par les communes associées. Elle sera libérée en 20 ans.

## X. Réserves – Résultat reporté

Les réserves et le résultat reporté prennent en compte l'affectation du résultat proposée.

	2014	2013	VARIATION
<b>Provisions impôts différés</b>	<b>1 151 514,39</b>	<b>906 293,37</b>	<b>245 221,02</b>
Provisions pour risques et charges	1 151 514,39	906 293,37	245 221,02

## XI. Provisions pour risques et charges

Ce poste est principalement composé du précompte mobilier à payer sur nos placements si nous y mettions fin anticipativement (48 000€, +9 500) et pour les heures supplémentaires et jours de congés à récupérer (1 060 000 €, + 340 000).

	2014	2013	VARIATION
<b>Dettes</b>	<b>148 237 132,06</b>	<b>77 282 506,43</b>	<b>70 954 625,63</b>
Dettes à plus d'un an	121 729 415,59	55 193 627,46	66 535 788,13
Dettes à un an au plus	18 294 151,94	13 527 683,68	4 766 468,26
Comptes de régularisation	8 213 564,53	8 561 195,29	-347 630,76

## XII. Dettes à plus d'un an

Augmentation suite à l'acquisition en leasing de véhicules et de 4 stations d'épuration (72 600 000 €).

## XIII. Dettes à un an au plus

Les dettes à moins d'un an liées à des emprunts ou leasings sont en augmentation de 1 650 000 €. La dette fournisseurs est en diminution de 980 000 €. Les dettes fiscales et salariales sont en diminution de 1 700 000 €, notamment suite à la non-provision du simple pécule de vacances. Nous avons reçu 1 000 000 € des partenaires finançant le projet des eaux d'exhaure de Florennes.

## XIV. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisations du passif sont composés principalement des emprises (1 570 000 €), des abonnements CVD-CVA 2015 facturés en 2014 (1 474 000 €) et de l'étalement de la vente des droits de superficie des stations d'épuration composant les lots 1 et 2 (4 850 000 €).

	2013	2012	VARIATION
Total actif - passif	180 375 293,41	109 752 858,44	70 622 434,97

### 6.4.3 Risques et incertitudes

A partir de l'année 2015, notre intercommunale devrait être soumise à l'Impôt des sociétés et non plus à l'impôt des personnes morales. Comme les conditions entourant ce passage sont en partie encore floues, il est difficile d'en déterminer les conséquences exactes. Nos premières analyses laissent à penser que cela ne devrait pas voir un gros impact pour l'Inasep, dans les prochaines années du moins. Dès que les informations seront fixées définitivement, nous pourrions analyser plus précisément les impacts.

### 6.4.4 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

### 6.4.5 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant

### 6.4.6 Activités de recherches et développement

Néant

### 6.4.7 Succursales

L'INASEP ne dispose pas de succursales au sens de l'article 96 du Code des Sociétés.

## 6.4.8 Evaluation en continuité

Lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, l'organe de gestion est tenu de justifier l'application des règles comptables de continuité dans le rapport de gestion (art. 96, 6° du Code des Sociétés).

Après concertation, le Conseil d'Administration décide de maintenir les règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité pour les raisons mentionnées ci-dessous :

- un rapport pluriannuel présenté à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 expose les mesures prises et à prendre (cost-cutting, non remplacement de personnel...) pour retrouver progressivement un équilibre d'ici 2018.

## 6.4.9 Justification des règles comptables

Les règles d'évaluation se veulent en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des entreprises et au plan comptable de l'eau en Région wallonne.

## 6.4.10 Approbation de l'affectation du résultat et des comptes annuels

Le Conseil d'administration vous demande de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2014 et les comptes arrêtés au 31.12.2014, présentant un total bilan de 180 375 293,41 € et un résultat de l'exercice de -1 154 291,16 €.

Le bénéfice reporté des années précédentes est de 1 535 805,46 €.

**Bénéfice à affecter** : 1 535 805,46€ - 1 154 291,16 € = 381 514,30 €

Le Conseil d'administration propose comme affectation :

### Affectation :

Reprise Réserve leasings lots 1 et 2	+ 109 413,70 €
Affectation Réserve leasings lots 3 et plus	- 2 005 906,90 €
Perte à reporter	- 1 514 978,90 €

## 6.4.11 Décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur

Le Conseil d'Administration vous demande également de bien vouloir accorder décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice social arrêté au 31.12.2014.





### 6.5.3 Situation budgétaire 2015

Les travaux budgétaires menés par le Comité de direction conduisent, moyennant un certain nombre de mesures d'économie déjà intégrées, à un résultat d'exploitation ramené à -808 257,02€ et un résultat global négatif de -1 148 454,02€.

### 6.5.4 Stratégie proposée

Face à cette situation difficile, le Comité de direction travaille actuellement sur la stratégie à mettre en œuvre pour ramener l'équilibre budgétaire dès que possible.

Cette stratégie doit tenir compte de la réalité particulière de l'intercommunale, avec un personnel largement statutaire, des services publics exigeants qui impliquent une charge en personnel importante (représentant près de 50 % des charges corrigées) et soumis à des décisions et un contexte ne permettant pas toujours de couvrir l'ensemble des coûts.

La stratégie proposée par le Comité de direction de l'intercommunale se structure autour de différents axes exposés ci-après.

Ces mesures visent à rationaliser le fonctionnement de l'intercommunale et accroître l'efficacité tout en évitant une restructuration contreproductive qui mettrait en péril les services rendus aux associés, affecterait significativement le personnel et fragiliserait l'intercommunale plus encore.

La qualité intrinsèque de l'intercommunale est en effet étroitement liée à son capital humain, à ses compétences techniques et à l'expérience accumulée ces dernières décennies. Il est donc essentiel de le conserver pour préserver la qualité des services offerts à nos associés et clients.

Il convient dès lors d'accepter que le retour à l'équilibre devra être progressif, avec une perspective fixée à 2017-2018, car c'est une condition incontournable d'une rationalisation réussie.

Voici ci-dessous les mesures proposées :

#### A. Démarche de « cost-cutting »

Le comité de direction mène et mènera tout au long de l'année 2015 un audit systématique des dépenses de l'intercommunale de manière à détecter toutes les économies possibles dans les différents services: réduction des dépenses en abonnements, réduction des dépenses énergétiques, rationalisation de la politique d'achats, optimisation des coûts de fonctionnement. Une économie annuelle récurrente de l'ordre de 75 000€ est attendue à partir de 2015. Ces économies nécessiteront certains investissements (remplacement de chaudières, investissements dans des équipements de production d'énergie renouvelable notamment).

#### B. Réduction des coûts des services généraux

Les services généraux de l'intercommunale représentent historiquement une charge importante qui pèse sur la rentabilité globale de l'intercommunale. Cette réalité n'est pas nouvelle et ne pourra être résorbée que progressivement dans le contexte d'une intercommunale à personnel statutaire.

Le Comité de direction a entamé et poursuivra une rationalisation des services généraux via une réduction progressive du personnel et une rationalisation des dépenses de fonctionnement de ces services.

La réduction progressive du personnel sera principalement opérée au travers du non remplacement du personnel statutaire partant à la retraite dans les prochaines années. Cela concerne environ 5 personnes d'ici à 2020 pour les services généraux. Les mesures en cours ont déjà engrangé des résultats, le budget des services généraux étant ainsi déjà passé de 3,0 millions EUR en 2012 à 2,8 millions EUR en 2014.

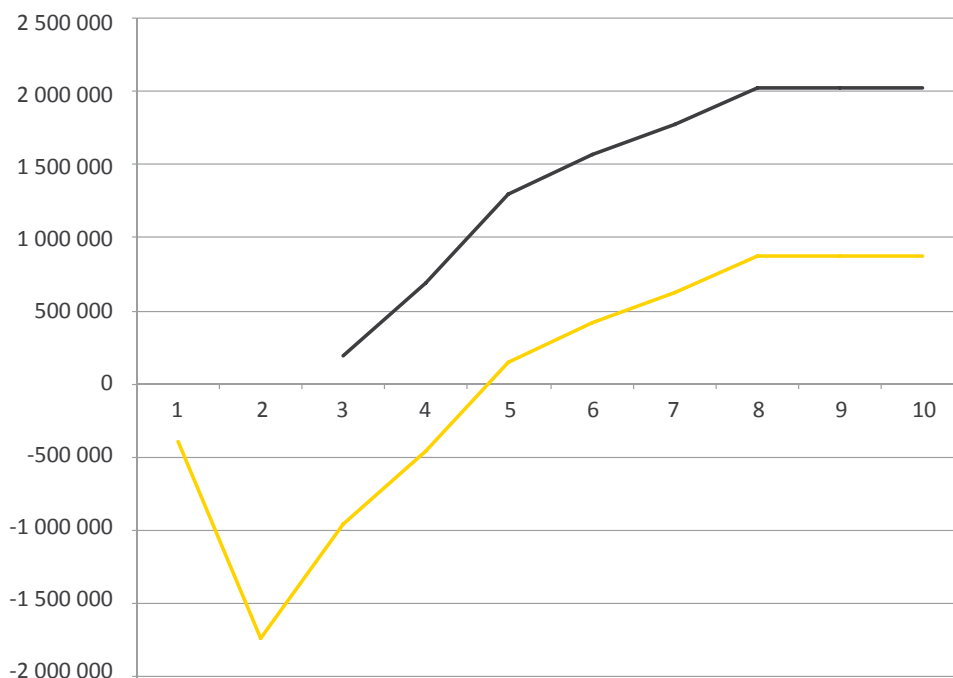
Un objectif de réduction des coûts des services généraux de l'ordre de 25 % est prévu au travers de ces mesures d'ici à 2020, sachant que cette réduction sera très progressive au début, les départs à la retraite se concrétisant surtout à partir de 2016-2017. Cela représente de l'ordre de 300 000 € par an fin 2016 et une économie en 2020 de près de 700 000 € par an.

Le poids des services généraux par rapport au chiffre d'affaires corrigé sera ramené d'un peu plus de 10 % aujourd'hui à environ 7,5 % en 2020.



Toutes choses restant égales, ces économies auront l'influence suivante sur les résultats :

RÉSULTATS	RÉSULTAT SANS MESURES CORRECTRICES	PLAN D'ÉCONOMIES	RÉSULTAT CORRIGÉ
2013			-390 375,83
2014			-1 734 994,86
2015	-1 148 454,02	194 640,63	-953 813,39
2016	-1 148 454,02	686 768,01	-461 686,01
2017	-1 148 454,02	1 297 398,61	148 944,59
2018	-1 148 454,02	1 566 402,20	417 948,18
2019	-1 148 454,02	1 772 426,40	623 972,38
2020	-1 148 454,02	2 020 619,97	872 165,95
2021	-1 148 454,02	2 020 619,97	872 165,95
2022	-1 148 454,02	2 020 619,97	872 165,95



**Légende**

— Résultat plan éco    — Résultat corrigé

### 6.5.5 Mesures ponctuelles complémentaires

Le plan d'économies permet donc d'envisager raisonnablement un retour à l'équilibre des comptes de la société en 2017 et un retour à un résultat reporté positif en 2020, dans l'hypothèse d'une stabilité du chiffre d'affaires par rapport à 2015.

#### I. Demande de révision de l'application de la nouvelle tarification du coût-vérité de distribution d'eau

Face à la situation budgétaire de l'intercommunale, la décision du Ministre Marcourt de n'autoriser la demande de révision du tarif du CVD introduite par INASEP qu'en deux phases et donc de retarder jusqu'en septembre 2015, 50 % de l'augmentation du CVD constitue une perte financière importante.

INASEP introduira donc une demande de révision de la décision ministérielle visant à permettre à INASEP d'appliquer totalement le nouveau tarif du CVD dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette mesure, en cas d'accord du Ministre, devrait permettre de réduire le déficit en 2015 d'environ 100 000€.





Réf. : SGX-DHE-CR13052015

### RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE REMUNERATION

ANNEE 2014

(ART. L1523-17 § 2 al 3 du CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17 § 2 al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération établit un rapport annuel comprenant les informations complètes sur:

- les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

#### 1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, les Vice-Présidents, les membres du Comité de gestion, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques données représentatives de l'activité de l'intercommunale.

Les chiffres de l'exercice 2014 sont repris ci-dessous.

	Chiffre d'affaires 2014	Personnel en 2014 (en ETP)	Capital souscrit en 2014
INASEP	36.614.026,48 €	248,95	35.640.498,19 €



- Les avantages accordés conformément au ROIP sont les suivants : mise à disposition d'un véhicule de fonction conformément à l'annexe I du ROIP contre paiement par le membre du personnel de l'avantage toute nature tel que défini par la réglementation en vigueur, mise à disposition d'un GSM/smartphone à usage professionnel et privé pour le directeur général et les directeurs généraux adjoints avec ATN, mise à disposition d'un GSM/smartphone de service pour les autres membres du personnel, bénéfice d'une assurance hospitalisation offerte à l'ensemble du personnel et intervention déclarée dans l'abonnement internet pour ce qui concerne la direction générale.

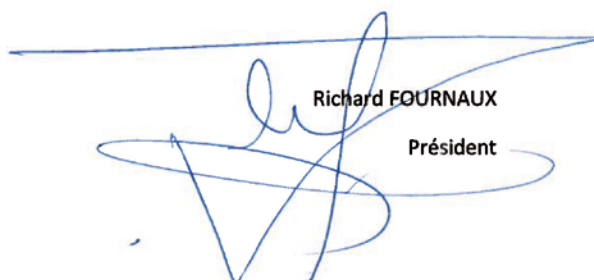
La masse salariale globale annuelle (brut travailleur) des membres du Comité de Direction se décompose comme suit :

Total rémunérations annuelles brutes	524.816,61 €
Total avantages extra légaux <sup>1</sup>	15.440 €
Total ATN remboursés par les membres du Comité de Direction à l'intercommunale pour les véhicules de fonction	- 8.542,09 €
Total masse salariale globale	531.714,52 €

**4. Analyse des notes de frais exposés par le Président, les Vice-Présidents et membres du Comité de direction**

Le Comité de rémunération a pu procéder à l'examen de l'ensemble des notes de frais exposés par le Président, les Vice-présidents et membres du Comité de direction et n'a pas constaté de difficultés ou anomalies au regard des pièces et justificatifs fournis.

Ainsi fait à Naninne, le 13 mai 2015.

  
 Richard FOURNAUX  
 Président

<sup>1</sup> c'est les avantages de toute nature (véhicules, gsm, pc,...) et les avantages extralégaux (chèque repas) prévus par le règlement de travail et le statut administratif applicable à l'ensemble du personnel



## // 6.7 RAPPORT DU RÉVISEUR



« INTERCOMMUNALE NAMUROISE DE SERVICES  
PUBLICS » SCRL

Rue des Viaux, 1 – 5100 Jambes

Exercice clos le  
31 décembre 2014

---

*Rapport au Conseil d'Administration 2015*

**OFFICE NIVELLES**

Allée Franz Dewandelaer 11 | 1400 Nivelles | Belgique

T +32(0)67 28 74 71 | F +32(0)67 28 74 77 | E [nivelles@rewrite.be](mailto:nivelles@rewrite.be)

RPM Liège | TVA BE 0428 161 463

**REWRITE.BE**

BRUXELLES | CHARLEROI | LIEGE | NIVELLES

INDEPENDENT  
MEMBER OF

**BKR**  
INTERNATIONAL

## RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2015

### EXERCICE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de la mission de contrôle confiée par l'Assemblée Générale des Membres de la Société Coopérative à Responsabilité Limitée, nous avons procédé à la révision du projet des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014, dont le total du bilan s'élève à 180.375.293,41 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1.154.291 €. Ces comptes devraient être formellement arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mai 2015 en vue de leur présentation à l'assemblée générale des Coopérateurs.

Ces contrôles ont comporté toutes les vérifications que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances données. Ces vérifications ont été opérées dans le courant de l'exercice ainsi qu'après la clôture de celui-ci.

L'organisation des services de la société en matière administrative et comptable et ses dispositifs de contrôle interne ont été jugés suffisants pour l'exercice de notre mission.

A notre avis, compte-tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et dans le contexte plus amplement défini ci-après, le projet de comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Le résultat de l'exercice s'entend dans le contexte suivant :

- Reprise de provision sur le simple pécule de vacances des travailleurs puisque celui-ci est payé par l'INASEP durant l'année en cours (régime de vacances public) et non l'année suivante comme c'est le cas en régime privé. La méthode de calcul calquée sur le régime privé avait été mise en place erronément depuis plus de 20 ans. Le montant de la reprise de provision excédentaire s'est élevé en 2014 à environ 1.140.000 € ;
- Suite à l'augmentation du pot des heures supplémentaires et des congés à récupérer, l'INASEP a comptabilisé une provision complémentaire à hauteur de 340.000 €. Notons toutefois que dans les comptes annuels de l'exercice précédant l'exercice audité, nous avons constaté que la provision pour heures supplémentaires était sous-évaluée d'environ 140.000 € à fin 2013 tandis que la même sous-évaluation s'élevait à environ 160.000 € à la clôture précédente. En conséquence, le résultat de l'exercice 2014 est sous-estimé d'environ 140.000 € tandis que le résultat de l'exercice précédent était surestimé d'environ 140.000 €. C'est pour cette raison qu'une opinion modifiée avait été exprimée sur les comptes annuels de cet exercice.

En conclusion de nos travaux, nous pouvons confirmer, dans le contexte de nos commentaires ci-dessus, conformément aux normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, que le projet de comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014, (et présentant une perte de l'exercice de



1.154.291 €) donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels et sur le rapport de gestion où l'organe de gestion justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Fait à Nivelles, le 13 mai 2015

REWISE ScPRL

Commissaire

Représentée par

Philippe BERIOT

Réviseur d'entreprises associé

## // 6.8 LISTE DES MARCHÉS PASSÉS EN 2014

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
Campagnes géotechniques pour les stations d'épuration et les collecteurs de Villers-le-Gambon, Sautour et Merlemont	OREX	37 340 €	1300 WAVRE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : gestion des déchets issus d'ouvrages d'épuration à l'exception des boues de stations d'épuration - 8 lots de petits déchets	RECYTERRE	11 472 €	6120 HAM-S/HEURE	Adjudication publique
SEEU : achat de roues en fonte au chrome pour les pomes des Vortex	COWALCA	58 330 €	5580 ROCHEFORT	Procédure négociée sans publicité
Valorisation des eaux d'exhaure de la carrière Berthe à Florennes, Fourniture des tuyaux, pièces et accessoires,	SAINT GOBAIN PIPE SYSTEMS	961 692 €	3400 LANDEN	Procédure négociée avec publicité européenne
SEEU : gestion des produits de curage du réseau d'assainissement (filière de secours pour le transport et/ou l'élimination)	RECYTERRE	2 043 €	6120 HAM-S/HEURE	Procédure négociée sans publicité
Valorisation des eaux d'exhaure de la carrière Berthe à Florennes, travaux de pose de tuyaux, raccords, accessoires et pièces spéciales	NONET	1 985 648 €	5170 BOIS-DE-VILLERS	Adjudication publique avec publicité nationale
SEEU : gestion des déchets de dégrillage et tous venants issus d'ouvrages d'épuration et collectés en poubelles - Variante	SHANKS Liège	25 758 €	4100 LIÈGE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : gestion des déchets de dégrillage et tous venants issus d'ouvrages d'épuration et collectés en poubelles - Option	SHANKS Liège	8 260 €	4100 LIÈGE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : achat de vérins pneumatiques pour vannes de meuse pour le réseau de namur	DESOMONNE	42 808 €	6240 FARCIENNES	Procédure négociée sans publicité
SEEU : fourniture de 150 toiles pour le filtre presse de la station d'épuration de Namur	SIOEN	26 305 €	4000 LIÈGE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : réparation des affaissements de voirie au-dessus du collecteur rue Léon Henrard à Alles/Semois	HALLOY	4 443 €	5580 Rochefort	Procédure négociée sans publicité
SEEU : traitement biologique des boues des lagunes d'épuration de Gozin	IDRABEL	13 450 €	1190 BRUXELLES	Procédure négociée sans publicité
SEEU : optimisation du filtre presse de la station d'épuration de Lives	ANDRITZ	9 566 €	36000 CHATEAUROUX France	Procédure négociée sans publicité
SEEU : contrôles périodiques d'éléments de sécurité pour la prévention et la protection contre les incendies ainsi que les portes sectionnelles, lots 4 et 6	ANSUL	2 973 €	1702 GROOT-BIJGAARDEN	Appel d'offres pour 3 ans
SEEU : contrôles périodiques d'éléments de sécurité pour la prévention et la protection contre les incendies ainsi que les portes sectionnelles, lots 2, 3 et 5	SOTRAFEU	16 160 €	5100 JAMBES	Appel d'offres pour 3 ans
SEEU : contrôles périodiques d'éléments de sécurité pour la prévention et la protection contre les incendies ainsi que les portes sectionnelles, lot 1	CG CONSULT	1 218 €	6560 ERQUELINNES	Appel d'offres
Couvin, Houyet, Hastière, Cerfontaine, Onhaye, Fernelmont et Ramillies : campagnes géotechniques	INISMA	16 250 €	7000 MONS	Procédure négociée sans publicité
Profondeville : collecteur existant chemin des Mésanges	NONET	69 885 €	5170 BOIS-DE-VILLERS	Adjudication ouverte
Acquisition d'une tireuse et plieuse de plans	CANON	75 803 €	1931 DIEGEM	Appel d'offres ouvert
SEEU : achat d'une pompe pour la sortie du filtre à bandes de la station d'épuration de Saint-Aubin	SEPEX	16 150 €	11183 BEAUBOURG	Procédure négociée sans publicité

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
SEEU : entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration	V3 MANUPAL	143 242 €	5590 ACHENE	Appel d'offres
SEEU : fourniture d'équipements de protection individuelle, lot 1 (12 lots)	CARBONE	6 328 €	7522 TOURNAI	Procédure négociée sans publicité
SEEU : fourniture d'équipements de protection individuelle, lot 2 (15 lots)	DEPAIRON	10 621 €	4800 VERVIERS	Procédure négociée sans publicité
SEEU : fourniture d'équipements de protection individuelle, lot 3 (1 lot)	ART et VOLTIGE	524 €	4970 FRANCORCHAMPS	Procédure négociée sans publicité
SEEU : fourniture d'équipements de protection individuelle, lot 4 (11 lots)	VANDEPUTTE	23 098 €	6041 GOSSSELIES	Procédure négociée sans publicité
Yvoir : curage et endoscopie de la route d'Evrehailles	PINEUR et SOBELTRA	18 131 €	4280 HANNUT	Procédure négociée sans publicité
Etude de la zone de prévention des captages de Roly, Fagnolle et Dourbes	BUREAU BCG	15 100 €	5000 NAMUR	Procédure négociée sans publicité
Ciney : curage et endoscopie de l'égouttage des rues de Dinant et du Chêne à Achène	PINEUR et SOBELTRA	26 992 €	4280 HANNUT	Procédure négociée sans publicité
Etude de la zone de prévention des captages du puits de Merlemont	GEOLYS	19 935 €	5590 CINEY	Procédure négociée sans publicité
SEEU : traitement biologique des boues des lagunes d'épuration de Boinis, du Bois du Curé à Wépion et d'Olloy-sur-Viroin	IDRABEL	14 825 €	1190 BRUXELLES	Procédure négociée sans publicité
SEEU : achat de deux bennes agricoles pour le ptransport des voues de la station d'épuration de Lives	ALL CLEAN	80 000 €	5100 WIERDE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : Houyet, création d'un déversoir d'orage sur le réseau d'égouttage de la rue Grande	HALLOY	2 230 €	5580 ROCHEFORT	Procédure négociée sans publicité
Production d'un diagnostic de l'état des chaussées sur le territoire de la Ville de Namur	TECHNOLOGIES NOUVELLES	18 100 €	76420 BIHOREL France	Procédure négociée sans publicité
SEEU : gestion des déchets de dégrillage et tous venants issus d'ouvrages d'épuration et de collectes de poubelles	SHANKS	44 680 €	4100 LIEGE	Procédure négociée sans publicité
Sambreville : cadastre du réseau d'égouttage en relation avec la rue du Prét à Falisolle	GEOCAD	8 100 €	4053 EMBOURG	Procédure négociée sans publicité
SEEU : collecte, transport et valorisation agricole des boues produites par les stations d'épuration publiques exploitées par INASEP	SEDE	135 255 €	5032 LES ISNES	Adjudication publique
SEEU : construction d'un piège à cailloux à la station d'épuration de Heer-Massembre	MAGERAT	12 699 €	6920 WELLIN	Procédure négociée sans publicité
SEEU : création d'une dalle en béton armé à la station d'épuration de Ciney marché couvert	LHERMITE	24 875 €	6920 WELLIN	Procédure négociée sans publicité
Cadastre de collecteurs posant des problèmes de dilutions par eaux claires parasites - projet 3	TECCON	61 441 €	5380 FORVILLE	Adjudication publique
Namur : collecteur de Wépion - lot 1	VIABUILD	3 997 752 €	1360 PERWEZ	Adjudication ouverte
Marché pour la réalisation d'un relevé de l'état d'une partie du réseau routier	TECNOLOGIES NOUVELLES	81 000 €	76420 BIHOREL FRANCE	Procédure négociée sans publicité
Andenne, Assesse, Couvin, Ohéy et Sambreville : campagne géotechnique	GEOLYS	5 500 €	5590 CINEY	Procédure négociée sans publicité
Bièvre : travaux d'égouttage rue de baillamont à Graide	MAGERAT	101 054 €	6920 WELLIN	Adjudication ouverte
SEEU : fourniture d'un lot de 22 pompes immergées	EKELS	34 650 €	9240 ZELE	Procédure négociée sans publicité
SEEU : achat d'une nouvelle étuve de séchage de pièces pour l'atelier de Ciney	KERAMIEK	6 621 €	2160 WOMMELGEM	Procédure négociée sans publicité

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
SEEU : remplacement des tableaux électriques à la station d'épuration de Lives	MEGANELEC	170 833 €	5190 MORNIMONT	Procédure négociée avec publicité
SEEU : pose de vannes sur le réseau sous vide de la Plante à Namur	NONET	2 980 €	5170 BOIS-DE-VILLERS	Procédure négociée sans publicité
Fournitures en distribution d'eau, constitution d'un stock de pièces pour les raccordements particuliers	SODELUX	26 567 €	6800 LIBRAMONT	Procédure négociée sans publicité
Fourniture en distribution d'eau, consignation lot 1 (conduites en fonte ductile et raccords)	SAINT GOBAIN PIPE SYSTEM	26 894 €	3400 LANDEN	Procédure négociée sans publicité
Fourniture en distribution d'eau, consignation lot 2 (accessoires)	SODELUX	68 196 €	6800 LIBRAMONT	Procédure négociée sans publicité
SEEU : canalisation d'un fossé récoltant des eaux usées à Mornimont	DUDUK	18 603 €	5002 SAINT-SERVAIS	Adjudication ouverte
SEEU : travaux d'étanchéisation du digesteur de la station de Rienne et d'une chambre de visite sur le collecteur de Gedinne	PINEUR CURAGE	5 400 €	4280 AVIN	Procédure négociée sans publicité
SEEU : upgrade de la clé générale du logiciel de supervision Control Maestro	CIMPRO EUROPARK	8 313 €	9100 SAINT-NICOLAS	Procédure négociée sans publicité
		<b>8 606 093 €</b>		